



Etude portant sur l'économie
politique, sociale et la
situation sécuritaire de
Banamba

Communes de Ben-Kadi et de
Banamba (Région de Koulikoro)

Programme JASS, avril 2022

Contents

Liste des sigles et des abréviations	3
Introduction	6
Méthodologie.....	9
Objectifs de la recherche	9
Présentation du milieu d'étude	11
L'organisation sociale et politique	12
Les différentes communautés vivant dans les localités d'étude	12
Les principaux modes de désignation des chefs de village.....	13
Les principales activités économiques des populations des localités d'étude	14
Les foires les plus fréquentées par les populations	19
Le contrôle du producteur sur ses récoltes.....	19
Le profil économique des communautés dans les localités d'enquête	19
La cohabitation entre les différentes communautés	20
La typologie des conflits identifiés	24
Les types de conflits fréquents dans la localité d'enquête.....	24
Les différents mécanismes de gestion de conflits développés par les communautés des localités d'enquête	24
Information des enquêtés sur les Commissions Foncières (CoFo).....	25
L'appréciation des communautés sur les mécanismes de gestion des conflits en termes d'efficacité	27
Des exemples de conflits gérés à travers ces mécanismes de gestion des conflits	29
Accès aux ressources naturelles	32
Les modes d'accès aux terres cultivables dans les localités d'étude	32
L'accès aux pâturages (pour autochtones et allochtones).....	33
La gestion et l'accès aux eaux (pour la consommation humaine)	34
La gestion et l'accès aux eaux (pour la consommation animale).....	35
La réglementation de l'accès aux sites maraîchers par les femmes, les jeunes, allochtones	36
Les organisations de la société civile et humanitaires	37
Les dynamiques politiques de la localité	39
Les principaux partis politiques représentés dans les localités d'enquêtes	39
La corrélation entre les maires principaux et les familles des autorités traditionnelles	39
L'autorité déconcentrée de référence en cas de conflit.....	41
Des exemples de cas de mauvaise gouvernance (corruption, violence arbitraire, etc.).....	42
Les personnalités politiques réputées pour leur bonne gestion dans les localités d'étude.....	43

Les dynamiques religieuses	44
Des aspects de sécurité	45
Connaissance des textes régissant le foncier au Mali	46
Conclusion.....	47
Références bibliographiques	50
Annexes	51
GUIDE D'ENTRETIEN INFORMATEURS CLES	51
GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUP	55
Guide d'entretien adressé aux agents des services de la justice	62
Guide d'entretien adressé aux agents d'ONG	63

Liste des sigles et des abréviations

ADEMA	Alliance pour la démocratie au Mali – Parti Africain pour la solidarité et la justice
ADP Maliba	Alliance pour la démocratie et la paix
ADRA-Mali	Adventist Development and Relief Agency Mali
AES	Adduction d'eau sommaire
AFAD	Association de formation et d'appui au développement
AGRA	Alliance for a green revolution in Africa (Alliance pour la révolution verte en Afrique)
AMAIL	Association malienne d'appui aux initiatives locales
ASACO	Association de santé communautaire
ASI	Adam SMITH International
CAEB	Conseil et appui pour l'éducation de base
CAECE	Caisse associative d'épargne et de crédit des entreprises et commerçants du Mali
CAREF	Groupe d'Action, de recherche, d'étude et de formation
CNID-FY	Congrès national d'initiative démocratique (CNID- « Faso yiriwa ton » en bambara)
CODEM	Convergence pour le développement du Mali
CoFo	Commission foncière
CSPEEDA	Association du centre sahélien de prestation d'étude, d'écodéveloppement et la démocratie appliquée
ENDA Monde Mali	Environnement et Développement du Tiers Monde
F CFA	Franc de la communauté financière africaine
FAMa	Forces armées maliennes
FIER	Formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux
G-Force	Groupe de formation, consultation et étude
ICD	Initiatives, conseils et développent

IPR/IFRA	L'Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée
IPRO-REAGIR	Irrigation de proximité et de renforcement de l'agriculture Irriguée »
JASS	Justice et Stabilité au Sahel
LCIANK	Lutte Contre l'Insécurité Alimentaire et la mal Nutrition dans la région de Koulikoro
MPR	Mouvement patriotique pour le renouveau
NDI	National Democratic Institute
OHVN	Office de la haute vallée du Niger
ONG	Organisation non gouvernementale
PCPRSS	Projet communautaire de redressement et de stabilisation au sahel
PCRSS	Projet Communautaire de Redressement et de Stabilisation au Sahel
PMH	Pompe à motricité humaine
PRVM FASOKO	Parti pour la restauration des valeurs du Mali FASOKO
PV	Procès-verbal
RPM	Rassemblement pour le Mali
SIRA	C'est un projet d'appui à l'amélioration de la lecture-écriture en Bamanan kan dans les petites classes
SOS FAIM BELGIQUE	Une ONG Belge de développement active dans la lutte contre la faim et la pauvreté en milieu rural en Afrique et en Amérique latine
TONUS	Ong de développement local active dans le domaine des microfinances, agriculture durable, sécurité alimentaire, gestion des ressources naturelles
Unicef	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
URD	Union pour la république et la démocratie
USAID	United States agency for international devepment (agence international de développement des Etats Unis d'Amérique)
UTM	Union Technique de Mutuelle

WSM	We social movements. L'ONG du mouvement ouvrier chrétien et de ses organisations caritatives
-----	--



Résumé

Ce rapport est une étude qualitative commanditée par Adam Smith International dans le cadre de ses activités du programme Justice et Stabilité au Sahel (JASS). Le programme JASS est mis en œuvre par ASI et Mercy Corps en consortium dans les régions de Sikasso, Ségou et Koulikoro. La présente recherche avait pour objectif global de comprendre l'organisation sociale et politique des localités cibles, ainsi que les activités économiques, la gouvernance de la gestion du foncier. Elle devrait également documenter les modes d'accès aux ressources naturelles, analyser la nature et les mécanismes locaux de gestion des conflits ainsi que, la situation sécuritaire et les éventuels problèmes existant au sein des communautés des communes de Banamba et de Ben-Kadi (cercle de Banamba).

Les données ont été collectées à travers des guides d'entretien administrés en individuel ou en focus group. Ainsi, l'étude s'est tenue dans 5 villages de la commune de Ben-Kadi (Bouala, Samakélé, Fadiola, Karadjè, Fanalé) et 4 de celle de Banamba (Gana Bambara, Galo Marka, Bamarobougou, Dankolon). L'étude a été réalisée du 16 au 31 janvier 2022. Les cibles ont été les agents des services techniques (service des eaux et forêts, la justice, chef secteur agriculture), des collectivités territoriales, les acteurs politiques, les leaders religieux, les acteurs des ONG, les chefs de village, les responsables des associations villageoises, les responsables des organisations professionnelles, les groupements de femmes, les membres des CoFo.

Les populations rencontrées sont sédentaires et pratiquent surtout les activités du secteur primaire. L'insuffisance des moyens de production agricole et les effets du changement climatique exposent ces communautés à l'insécurité alimentaire. Les rapports matrimoniaux sont plus endogamiques et règlementés sur la base des codes des us et coutumes. De plus en plus, les populations pratiquent l'agriculture et l'élevage devenant des agropasteurs qu'agriculteurs ou éleveurs simples. L'apport des migrants occupe une place importante dans les réalisations de certains villages. L'accès à l'eau reste largement en deçà des besoins des humains et des animaux dans toutes les localités couvertes par l'étude.

Le principal moyen d'accès à la terre cultivable est l'héritage et le prêt. La vente des parcelles n'est pas encore adoptée par les populations des zones d'étude. Le contrat verbal est la forme de contrat utilisée mais pourrait évoluer dans l'avenir pour faire place au contrat écrit. Les conflits récurrents sont ceux qui opposent les bergers aux agriculteurs. Une autre catégorie de conflits est celle liée à la gestion des limites des espaces agricoles qui ne sont pas le plus souvent matérialisées.

Le mécanisme local le plus sollicité est le vestibule du chef de village. La création des Commissions Foncières (CoFo) est très appréciée par les populations des zones d'étude. Cependant, des soucis d'inclusion sont à prendre en compte surtout en fonction de la disposition géographique et sociologique de certaines

communautés. Les textes régissant le foncier et la gestion des ressources naturelles au Mali sont largement méconnus par les populations à la base, les administrateurs des mairies et même certains agents de services techniques de l'Etat. La question de l'homologation des PV de conciliation au niveau de la justice est totalement méconnue par les acteurs à la base (les membres des CoFo au niveau village) encore moins le fait que cela engendre des frais.

Introduction

Le Mali connaît depuis 2012 une dégradation progressive de sa situation sécuritaire. Cette insécurité exacerbée par l'instabilité politique et institutionnelle occasionnant le retrait de l'administration dans plusieurs localités a été aggravée par des conflits inter et intracommunautaires sur fond de gestion du foncier et des ressources naturelles.

C'est dans ce contexte qu'Adam Smith International, avec le soutien du gouvernement Britannique, a initié le programme Justice et sécurité au Sahel (JASS) dont l'objectif global consiste à « Améliorer la sécurité et la stabilité au Mali ». Le programme est mis en œuvre par un Consortium de deux organisations : ASI et Mercy Corps. Il couvre les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso.

Afin d'orienter la mise en œuvre des activités du programme sur le terrain, une équipe de recherche a été constituée pour mener des recherches auprès des communautés des deux communes cibles : Banamba et Ben-Kadi dans le cercle de Banamba, région de Koulikoro, du 16 au 31 janvier 2022.

La présente recherche avait comme objectif, de comprendre l'organisation sociale et politique des localités cibles, ainsi que les activités économiques, le mode d'accès aux ressources naturelles, la nature et les mécanismes de gestion des conflits, la situation sécuritaire et les éventuels problèmes existant dans ces zones.

Le présent rapport présente les résultats des analyses des données collectées sur le terrain.

Méthodologie

Le travail de recherche a été réalisé selon une démarche méthodologique concise développée par l'équipe de recherche. Elle se tient sur trois phases : la phase préparatoire, la phase de collecte des données et la phase analyse, interprétation des données et élaboration du rapport d'étude.

La phase préparatoire a consisté à l'adaptation des outils ayant servi à la collecte des données à Koutiala en décembre 2021. Ainsi, en plus des guides d'entretien qui devraient être adressés aux cibles identifiées au niveau des villages (chef de village, femme leader, membres des CoFo, maire, éleveur), des guides d'entretiens ont été élaborés pour les entretiens à réaliser avec les agents des services techniques (Greffier, chef du secteur de l'agriculture, agent d'ONG, Préfet).

Par rapport à la seconde phase, l'équipe de recherche, une fois sur le terrain a pris contact avec l'équipe JASS sur place qui a facilité les contacts avec les différents maires des communes de Ben-Kadi et Banamba. Lors de ces premiers contacts, les villages dans lesquels la collecte des données devrait avoir lieu ont été choisis selon leur accessibilité du point de vue sécuritaire et la praticabilité de la route entre autres. C'est ainsi que 5 villages ont été retenus dans la commune de Ben-Kadi (Bouala, Samakélé, Fadiola, Karadjè, Fanalé) et 4 dans celle de Banamba (Gana Bambara, Galo Marka, Bamarobougou, Dankolon). Le choix des villages cibles a pris en compte la représentativité des différents groupes sociaux vivant dans ses localités. Cette phase a été marquée par des debriefing tenus à la fin de chaque journée afin de confronter les informations recueillies. Cette activité permet de vérifier la pertinence des informations recueillies, corriger les incohérences et organiser un retour chez l'informateur, si nécessaire, pour clarifier ou compléter des informations. En tout, 35 entretiens ont été réalisés y compris les focus group.

La troisième phase a consisté à la saisie des différents entretiens réalisés sur le terrain. Ces verbatim ont été analysés à travers l'analyse de contenu, interprétés pour élaborer le présent rapport.

Les cibles suivantes étaient concernées par la collecte des données :

Les agents des services techniques (service des eaux et forêts, greffier en chef, chef secteur agriculture), des collectivités territoriales, les acteurs politiques, les leaders religieux, les acteurs des ONG, les chefs de village, les responsables des associations villageoises, les responsables des organisations professionnelles, les Groupements de femmes, les membres des CoFo.

Objectifs de la recherche

L'objectif principal de la présente étude était de comprendre l'organisation sociale et politique des localités cibles, ainsi que les activités économiques, la gouvernance de la gestion du foncier, le mode d'accès aux

ressources naturelles, la nature et les mécanismes de gestion des conflits, la situation sécuritaire et les éventuels problèmes existant au sein des communautés des communes de Banamba et de Ben-Kadi (cercle de Banamba).



Présentation du milieu d'étude

L'étude s'est déroulée dans 2 communes du cercle de Banamba, région de Koulikoro. Il s'agit des communes de Banamba et de Ben-Kadi. Les deux communes sont contigües dont les caractéristiques socioéconomiques, linguistiques, environnementales, climatiques s'apparentent.

La commune de Banamba est composée de 28 villages¹ dont le chef-lieu, Banamba est Situé à 85 Kilomètres de Koulikoro capitale régionale. La commune rurale de Banamba est limitée au Nord par la commune rurale de Madina-Sacko, au Sud par la commune rurale de Sirakorola (Cercle de Koulikoro), à l'Est par les communes rurales de Kiban, Toucoroba et Duguwolowila, à l'Ouest par la commune rurale de Benkadi. En 2017, la commune de Banamba avait une population de 41 949 habitants² dont 50,18% étaient des femmes.

Quant à la commune de Ben-Kadi, avec une population de 13 304 habitants³ soit 52% de femmes, est limitée au Nord par la commune de Madina-Sacko (cercle de Banamba), au Sud par la commune de Sirakorola (cercle de Koulikoro), à l'Est par la commune de Banamba, à l'Ouest par celle de Massantola (cercle de Kolokani). Samakélé, chef-lieu de la commune est distant de 15 km de la ville de Banamba.

C'est une commune de 13 villages⁴ dont le plus distant est Niampéla, situé à 20 km du chef-lieu de commune.

Les populations des deux communes sont sédentaires et vivent principalement de l'agriculture tributaire aux péripéties climatiques. La pratique de l'agriculture étant fortement lié à la traction animale et l'usage des fertilisants chimiques, les agriculteurs sont plus des agropasteurs. Le commerce est aussi pratiqué surtout par la communauté Soninké. La principale langue de communication est le Bambara.

¹ Il s'agit de : Badoucourébougou, Bakaribougou, Bamarobougou, Bougounina, Banamba, Diangalabougou, Diassani, Diatroubougou, Dankolon, Fadabougou, Falebougou, Gana, Kouna, Kasséla, Kolondialan, Madina, Galo, Galo Marka, N'Ganou, N'Ganouba, N'Galamadiby, Oulény Marka, Oulény Peulh, Sabalibougou, Sinzéna, Tiontala, Tomba, Zambougou

² Programme de développement économique social et culturel (PDESC) 2018-2022 révisé de la commune rurale de Banamba, P.8.

³ Programme de développement économique social et culturel (PDESC) 2018-2022 révisé de la commune rurale de Ben-Kadi, P.8.

⁴ Il s'agit de : Begnéni, Bouala, Diouladiassa, Dissan, Fadiola, Fanalé, Karadié, Niampéla, Samakélé, Sanakoro, Tenimbala, Tioribougou.

L'organisation sociale et politique

Les communes de Banamba et de Ben-Kadi sont habitées par des Soninké, majoritaires, puis les Bambara, les Peuls et des Maures. Ces communautés sont majoritairement sédentaires sauf quelques familles Maures éleveurs qui profitent des détritiques de récoltes pour alimenter leurs animaux.

Pour des fins de la pratique de l'élevage, les peuls sont le plus souvent installés aux environs des villages d'accueil. Vu leur excentration, il a été noté qu'ils ne bénéficient pas toujours des installations communautaires au même titre que les populations d'accueil du surtout à la distance qui les séparent de ces sites.

Bien que majoritairement (selon leur conscience ethnique) des Soninkés ayant perdu l'usage de la langue, la langue Bambara est le principal moyen de communication pour toutes les communautés (Bambara, Soninké, Peuls, Maures).

Les communautés sont organisées en villages. Les Peuls, les maures sont installés en hameaux aux environs des villages hôtes d'où ils relèvent politiquement.

Les villages sont organisés en « *kin*⁵ » (**quartier**) dirigés chacun par des chefs de *kin*. Le village est dirigé par un *dugutigi* (chef de village) plus des **kan-koro-sigiw** (conseillers). Le *dugutigi* (chef de village) est le premier responsable du village et à ce titre, gère les Hommes et les ressources de son terroir selon les us et les coutumes. Il est également le premier contact avec l'administration centrale ou toutes autres personnes.

Les différentes communautés vivant dans les localités d'étude

Dans les communes d'étude, il a été relevé que ce sont les mêmes communautés vivent dans les villages concernés par l'étude. Il s'agit notamment des Soninkés, des Bambaras, des Peuls. Comme mentionné plus haut, la communauté la plus importante reste les Soninkés, ensuite les Bambara et les Peuls. Les différentes communautés vivent ensemble sur les mêmes terroirs à l'exception des Peuls pour des besoins de la pratique de l'élevage. Ainsi, dans les villages à prédominance Bambara, comme à Gana Bambara, Dankolon (commune de Banamba) ou à Bouala, Samakélé (Commune de Ben-Kadi), les minorités restent les Soninkés et les Peuls. Par contre, dans les villages à prédominance Soninké, les Bambaras et les Peuls sont moins représentés comme

⁵ Terme Bambara désignant quartier.

à Bamarobougou, Galo Marka dans la commune de Banamba et à Fanalé, Fadiola dans la commune de Ben-Kadi. Dans tous les cas, les peuls sont toujours moins représentés par rapport aux autres communautés.

Au demeurant, il ressort que les communautés de ces localités d'enquête restent hiérarchisées autour du statut social. En effet, ceux qui se disent *hɔrɔn* (nobles) ont un statut « complet » et ont accès à beaucoup plus de positions au sein de la société. Par contre, les *jɔn*, généralement appelés *lada tigiw*⁶ (dépositaires des coutumes) par les Soninkés, sont des descendants d'esclaves ou de captifs et ont un statut inférieur par rapport à celui des *hɔrɔw*. Par rapport aux *jɔn*, les interlocuteurs estiment que ces derniers ne sont plus soumis à l'esclavage comme il se passait dans les siècles derniers.

Les principaux modes de désignation des chefs de village

La désignation des chefs de village se fait par ordre de préséance patriarcale. C'est-à-dire à la mort du chef du village c'est son frère cadet qui est désigné comme chef de village même s'il y'a un fils plus âgé que lui. Cette disposition a été notée dans tous les villages cibles de l'étude qu'ils soient Bamana ou Soninké, à l'exception de Fanalé (commune de Ben-Kadi) où il est ressorti des entretiens que deux lignages peuvent s'alterner au poste de chef de village (les Soumounou et Fadiga) selon que le plus âgé soit de l'une ou de l'autre lignage. Par ailleurs, il faut noter que pour ce cas, nous n'avons pas pu noter le nom d'un seul chef de village qui est issu du lignage Fadiga depuis l'installation du village. Dans les hameaux peuls, c'est le patriarche du premier lignage installé qui les représente auprès des autorités du village d'accueil. Les chefs de village rencontrés ont un âge moyen de 76 ans. C'est seulement celui de Dankolon que le chef de village désigné a confié ses responsabilités à son frère du fait qu'il réside à Bamako. La fonction de chef de village est viagère et accessible exclusivement au patriarche masculin. Contrairement à d'autres localités comme à Koutiala où l'équipe de recherche JASS a mené une étude intégrant la gouvernance de la gestion du foncier, à Banamba et Ben-kadi, les fonctions de chef de village coutumier et administratif sont incarnées par une même personne.

Par ailleurs, les femmes ont accès actuellement aux postes de responsabilité au niveau communal même si les taux de représentativité restent faibles. A Ben-Kadi, trois (3) femmes sont des conseillères sur onze (11), dont une (1) siège au bureau communal. A Banamba, pour un conseil communal de vingt-trois (23) membres, sept (7) sont des femmes.

⁶ Ils les appellent comme ça car l'esclavage est aboli mais par respect pour ces gens-là, les autres s'adressent à eux sous ce nom par convenance tout en évitant de les nommer « esclaves. »

Les principales activités économiques des populations des localités d'étude

Le point quatre (4) présente des résultats des analyses des dynamiques économiques des communautés des localités d'étude. Les difficultés rencontrées par les différents acteurs dans la mise en œuvre de ces activités y sont également analysées. Aussi, les circuits d'écoulement des produits agricoles, d'élevage sont cartographiés.

L'agriculture est la principale activité économique dans cette zone. Elle est familiale et les produits sont destinés à l'alimentation des ménages. Chaque famille possède au moins un champ. La main d'œuvre agricole est constituée par des jeunes de 15 à 45 ans, des hommes et des femmes. Les principales cultures sont le mil, l'arachide, le sorgho, le maïs, le haricot et le fonio⁷. Les plus cultivées sont le mil, le maïs et le sorgho. Les cultures de rente sont le sésame⁸ et le henné⁹. Une tentative d'introduction de la culture du coton a été faite par l'OHVN en 2016 mais qui n'a pas réussi. Ces propos d'un chef de village permettent de mieux comprendre cet échec :

« Nous avons tenté une fois le coton ç'a été une catastrophe à cause de la rareté des pluies et au retard dans l'installation de l'hivernage. Les zones où le coton réussit, reçoivent déjà la pluie depuis la fin du mois de Mai ou au début du mois de Juin alors que chez nous, c'est en fin Juillet que les pluies commencent. Nous sommes dans un même pays mais l'hivernage ne s'installe pas au même endroit dans les zones. L'autre difficulté est liée à l'élevage parce qu'au moment de faire le coton, cela trouve une bonne partie du cheptel sur place. Nous sommes des grands éleveurs. »¹⁰

En ce qui concerne le sésame, son introduction dans certains villages ne date pas de très longtemps comme à Karadiè où un interlocuteur soutient que :

« La culture du sésame a commencé dans notre village à partir des années 2015 »¹¹

⁷ Son nom scientifique est *Digitaria exilis*

⁸ Son nom scientifique est *Sesamum indicum*

⁹ Son nom scientifique est *Lawsonia inermis*.

¹⁰ Extrait de l'entretien avec le chef de village de Fanalé, le 30 janvier 2022.

¹¹ Extrait de l'entretien du chef de village de Jaradiè, commune de Ben-kadi, le 20 Janvier 2022.

Le maraichage est aussi pratiqué dans certaines localités d'enquête. Les exploitants sont majoritairement des femmes. Les produits issus du jardin sont consommés ou vendus au sein du village et dans les villages voisins. La non disponibilité de l'eau dans les sites de maraichage rend difficile l'exercice de cette activité à toute saison dans les villages d'enquête.

Comme le maraichage, la pratique de l'agriculture est confrontée aux aléas climatiques, à l'insuffisance des matériels agricoles, à la difficulté d'accès aux intrants y compris l'engrais chimique subventionné par l'Etat. Pour ceux qui n'ont pas les bœufs d'attelage au complet ont la possibilité d'en louer à 30 000 FCFA par tête pour toute la saison hivernale. Généralement, ceux qui n'ont pas les bœufs de labour au complet font face à des difficultés cycliques puisque le moment des labours coïncide avec la période de soudure pendant laquelle les chefs de ménage doivent acheter les céréales. C'est à cette même période que les engrais doivent être achetés. Le plus souvent, le choix de la nourriture l'emporte. Avoir des bœufs de labour est très rentable dans des zones comme Kita lorsqu'on a 10 têtes on peut ne pas faire l'agriculture.

La production agricole est très faible et ne couvre pas les besoins alimentaires des unités de production pendant l'année même si, pour un élu communal agronome, cette situation d'insécurité alimentaire indique qu' :

« [...] il y a un problème de gestion et d'engagement ... »¹²

Sur la question d'insécurité alimentaire, le récit du maire de Ben-Kadi est très édifiant :

J'ai travaillé avec des ONG mais finalement j'ai arrêté en 2000 car il n'y avait rien dans les activités des ONG au Mali à l'époque. J'ai fait le corps des volontaires maliens, j'étais à Aguelhok, à Tessalit où j'ai fait deux ans avec Madame. A mon retour, ils ont choisi des sortants de l'IPR/IFRA pour enseigner les matières scientifiques et j'ai fait la formation de l'enseignement de Math, physique, chimie et biologie.

A l'époque il n'y avait pas suffisamment d'enseignants pour les matières scientifiques. Donc, ils ont recensé les sortants de l'IPR/IFRA et on a été à Tabacoro pour 45 jours de formation. Ils ont fait la répartition en m'affectant à Nara, j'ai refusé d'y aller.

Quand on était au Nord, on nous prélevait une somme pour garder qu'on nous a remis. J'ai pris cette somme pour acheter des fers à repasser pour faire le blanchissage à Bamako.

¹² Extrait de l'entretien avec le maire de Ben-Kadi, le 20 janvier 2022.

C'est en 2007 que j'ai arrêté cela et venir faire l'agriculture. Nous sommes trois frères, mon grand frère au village ici, mon petit frère qui fait la pâtisserie à Bamako et moi. Si on ne vient pas travailler, il y a trop de difficultés pour l'alimentation de la famille au village, il n'y avait pas les moyens. En début d'hivernage on faisait des appuis en payant des engrais mais peu de temps après la récolte on nous signale en avril déjà qu'il n'y a pas assez de nourriture. En Mai déjà on commence à payer la nourriture jusqu'à la récolte en septembre. J'ai préféré venir cultiver pour voir où se situe le problème. Je suis venu pour 2ans pour voir ce qui se passe en tant que technicien de l'agriculture et voir que ma famille souffre de nourriture, c'est incompréhensible. Après les 2 ans, j'ai compris que si je retourne à Bamako, on va retomber dans le même problème car il y a un problème de gestion et d'engagement. Pour résoudre ces deux problèmes, j'ai décidé de rester ici. J'ai fait le concours de la fonction public une seule fois. Après la première année, il n'y a plus eu de problème de nourriture. On a fait des champs de henné et en 2011, j'ai dit au jeune frère qui est à Bamako de ne plus contribuer dans la famille [...].

Pour beaucoup de ménages, comme solution, après la saison pluvieuse, les jeunes pratiquent l'émigration mais aussi l'exode rural vers d'autres les grandes villes comme Bamako, Kayes et les zones d'orpillage pour trouver du travail afin de soutenir leurs familles. La migration est culturelle et constitue une pratique très répandue surtout chez les Soninkés des localités de l'étude comme l'indique cet interlocuteur :

« A cause de la migration, il n'y a plus de bras valides dans le village. Tous les jeunes sont allés en exode à l'intérieur du Mali. Par ailleurs, la migration constitue l'un des piliers de notre village. Les migrants soutiennent énormément les membres de leur famille. »¹³

Une autre activité beaucoup pratiquée est l'élevage dans les zones d'étude autant par les peuls que par les autres communautés selon ces propos d'un responsable communal de Ben-Kadi :

« Ici le président des éleveurs est un bambara du nom de S. D. Il possède plus de bovins que les autres (y compris les peuls). C'est le représentant communal des éleveurs. »¹⁴

Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, de volaille. La communauté peule est beaucoup plus engagée cette dernière activité mais pratique également l'agriculture, donc des agropasteurs. Ceci est facilité

¹³ Extrait de l'entretien avec le chef de village de Bamarobougou, commune de Banamba, le 30 janvier 2022.

¹⁴ Extrait de l'entretien avec un responsable communal de la commune de Ben-kadi, le 20 janvier 2022.

par la pratique de l'élevage. Les sous-produits de l'élevage (comme les bouses de vaches, les déchets de caprins ou d'ovins ainsi que les fientes de volailles et la disponibilité des bœufs de labour permettent à cette communauté de réussir dans l'agropastoralisme. Ils réussissent encore plus dans l'agriculture que les Bambaras, propriétaires terriens.

Du fait de l'extension des champs de culture, qui a réduit les sites de pâturage, et la faible quantité de fourrage dans les forêts, les pasteurs, avec leurs animaux, passent la majorité des mois de l'année dans d'autres localités du Mali comme cela ressort des propos suivants :

« Quant à l'élevage, l'espace de pâturage des animaux dans la brousse se rétrécit chaque année du fait des activités humaines. La population s'accroît d'année en année. Les familles s'agrandissent et l'infertilité des anciens champs amènent les habitants à défricher de nouveaux champs. De ce fait, les bergers ont abandonné les anciens sites de pâturage afin d'éviter des problèmes avec les agriculteurs. De nos jours, au début de l'hivernage, nous conduisons la plus grande partie de nos troupeaux en pâturage vers les Sud dans les localités de Bougouni et au Nord vers Mourdiah dans la localité de Nara selon les saisons. Une petite partie des troupeaux est gardée sur place pour le labour ainsi que pour d'autres besoins financiers. »¹⁵

Le problème de pistes de passage d'animaux se pose également pendant les périodes de transhumance pour les bergers comme le soutient cet enquêté :

Dans la pratique de l'élevage, nous sommes confrontés à l'absence de pistes de transhumance clairement définies. Les paysans les ont tous labourées. Cela rend difficile la transhumance. »¹⁶

Des entretiens, il ressort que la question de pistes rurales se pose à plusieurs niveaux puisque ne sont pas balisées même si des passages existent pour les animaux. Des partenaires sont positionnés pour la réalisation de pistes de transhumance. Selon le chef de projet d'ADRA Mali à Banamba, deux pistes sont en cours :

« Une 1^{re} piste doit commencer à Diouladiassa, Fanalé, Bababougou, Samakélé jusqu'à Sirakoroba. La 2^{de} piste doit commencer à Diouladiassa, Fanalé jusqu'à Bababougou. »¹⁷

¹⁵ Extrait de l'entretien avec un répondant du village de Bouala, commune de Ben-Kadi, le 18 janvier 2022.

¹⁶ Idem.

¹⁷ Extrait de l'entretien avec le chef de projet ADRA Mali à Banamba, le 24 janvier 2022.

Ces propos sont confirmés par ceux d'un élu communal de Ben-Kadi qui explique que :

« L'ONG ADRA Mali a un projet de balisage d'une piste pastorale. L'étude de faisabilité et l'intermédiation sociale ont été réalisées mais il reste le balisage. La piste doit passer par les communes de Madina Sacko, Ben-kadi et Massantola. Les villages concernés sont Ouoro, Tota, Tiento, Fanalé, Diouladiassa jusqu'à Bababougou, la piste va passer entre ces villages. Ils doivent mettre des piquets. »¹⁸

Plusieurs acteurs semblent être positionnés pour ces questions de pistes pastorales qui constituent des priorités pour les populations de ces localités et sont en cours d'être prise en compte par des partenaires. Au-delà de ADRA Mali, il a été indiqué que d'autres partenaires comme soutient le maire de Ben-Kadi en ces termes :

« Nous sommes aussi avec un projet d'ENABEL pour une piste pastorale de Mauritanie jusqu'à Kati Draal. Pour la région de Koulikoro il y a 22 collectivités qui sont concernées, on a mis en place les intercommunalités, il reste aussi le balisage. Il y a l'ONG AFAD et TONUS qui avait commencé dans le passé et n'ont pas pu terminer. ENABEL voulait continuer pour que tout soit visible mais jusque-là rien. La collectivité a tout mis en place pour que ça soit facile mais le balisage n'a pas pu se faire. »¹⁹

Par contre, pour cet élu communal de Ben-Kadi intervenant sur la question de la disponibilité du pâturage pour les animaux, il estime qu' :

« Il y a un problème d'eau pour les humains et les animaux. Selon moi, la transhumance d'ici est liée au problème d'eau plus qu'à l'alimentation des animaux. A partir du mois de décembre, rares sont les sources d'eau qui peuvent abreuver les animaux, la disponibilité de l'eau est faible à cette période. Donc les éleveurs vont en transhumance car certains puits tarissent. Il y a un peu de pâturage mais c'est l'eau qui est insuffisante, les puits sont profonds et tarissent. »²⁰

Le commerce est une activité pratiquée surtout par les Soninkés sur place et à l'extérieur de leurs localités d'origine. Par ailleurs, à part la ville de Banamba où le commerce occupe une grande place, il est moins développé dans les autres localités. Néanmoins, il existe des détaillants d'articles divers.

¹⁸ Extrait de l'entretien avec le maire de Ben-Kadi, le 20 janvier 2022.

¹⁹ Idem.

²⁰ Extrait d'un entretien avec un élu communal de la commune de Ben-Kadi, le 20 Janvier 2022.

Les foires les plus fréquentées par les populations

Dans les deux communes, la plupart des échanges commerciaux se font dans les foires. Les foires les plus fréquentées par les populations des zones d'enquête sont : Banamba (Lundi), Sirakorola (Jeudi), Sirakoroba (Dimanche), Touba-coura (Dimanche), Madina Sacko (Vendredi). Elles sont toutes des foires hebdomadaires. Elles sont surtout fréquentées par les communautés parce qu'elles ont accès aux articles sollicités non loin de chez elles à des prix abordables.

Le contrôle du producteur sur ses récoltes

Des entretiens, il ressort que tous les producteurs ont le plein de leurs récoltes. Le fait que les champs appartiennent au ménage élargi, les productions servent à couvrir les besoins alimentaires de l'ensemble des membres du ménage. Cependant, les productions maraîchères sont individuelles. Cette activité est pratiquée majoritairement par les femmes, mais aussi par des hommes.

Le profil économique des communautés dans les localités d'enquête

Dans les zones d'enquête, les interlocuteurs estiment que les individus économiquement aisés sont issus des communautés Soninkés et Peuls.

Pour les premiers, les Soninkés, en plus de l'agriculture, l'élevage, ils pratiquent beaucoup l'émigration. Sur le terrain, il ressort dans plusieurs *verbatim* que la communauté Soninké a beaucoup de ses ressortissants à l'intérieur du Mali comme à l'extérieur du pays. Un participant à un focus group hommes organise à Fanalé (commune de Ben-Kadi), estime que :

« Ce sont les soninkés qui sont les plus riches car ils ont des bras valides, ils ont du matériel agricole et ils ont des parents à l'extérieur. Ils peuvent s'acheter une grande quantité d'engrais sur le marché »²¹.

Les peuls aussi ont été cités ayant des personnalités économiquement bien placés. Cela s'explique par le fait qu'ils ont du bétail mais aussi arrivent à assurer leurs besoins alimentaires et autres besoins financiers.

²¹ Extrait du Focus group réalisé Fanalé avec les jeunes hommes et les membres du Cofo à Fanalé, commune de Ben-kadi, le 29 Janvier 2022

Les bambaras, propriétaires terriens ont comme occupation principale, l'agriculture même si certains sont actuellement de grands agropasteurs. La période de soudure est souvent longue pouvant atteindre 04 mois. Ils pratiquent moins l'émigration par rapport aux Soninkés.

La cohabitation entre les différentes communautés

Dans ce point décrit et analyse les rapports de cohabitation existants entre les communautés d'enquête.

Les différentes communautés cohabitent pacifiquement. Il n'y a pas de tension entre elles. Plusieurs activités et comportements traduisent ce mode de vie paisible entre les communautés des localités d'enquête. Parmi ces activités et comportements il y a celles socio-culturelles, religieuses ou de développement. Il y a par exemple le mariage collectif, les travaux collectifs d'entraide pendant l'hivernage, les travaux de réhabilitation des ouvrages publics comme les mosquées, des écoles ou lors des travaux de développement comme lors des travaux du projet IPRO REAGIR à Dankolon (commune de Banamba) et Fanalé (commune de Ben-Kadi). Le mariage collectif est un événement annuel majeur de la localité qui traduit le vivre ensemble. C'est une pratique séculaire dans le terroir. Un jour est choisi dans l'année par les notables de la ville de Banamba pour la circonstance. Tous les mariages de l'année sont célébrés au-cours de cette journée. Ce sont généralement des centaines de mariages qui sont célébrés pendant cette journée.

Malgré cette apparente cohésion qui semble soutenir les rapports sociaux entre les différentes communautés, certaines pratiques ou statuts relèvent des autochtones ou des *hOrDw*.

Ainsi, certaines communautés allochtones ne sont pas toujours incluses quand il s'agit de la gestion du pouvoir. Dans plusieurs villages, il a été noté la présence de peuls installés aux alentours des villages hôtes. Sur neuf localités dans lesquelles l'enquête a été réalisée, un peul siège au conseil d'un seul village. De ce fait, cette communauté se sent un peu exclue par leurs hôtes comme le mentionne cet interlocuteur :

« Nous ne voulons pas être associés aux communautés autochtones quand il s'agit d'aide. Puisque, I kana fEn dOn, nka, i ye san tan kE dugu min na, i bE o sira fara caman dOn. (Même si vous ne connaissez rien, vous saurez quand même vous repérer dans le village où vous avez vécu pendant 10 ans).

Il y a plusieurs ONG qui interviennent dans le village, mais, nous n'avons pas vu leur influence dans notre communauté. Par exemple, l'année passée, les habitants du village ont créé un groupement des propriétaires d'ovin. Pour y adhérer, il fallait payer 10 000 FCFA. Je l'ai adhéré et inscrit un de mes enfants. De ce fait, vous bénéficierez d'une somme pour faire le commerce de mouton. Après une année

d'exercice, le bénéficiaire devrait rembourser la somme avec intérêt. Mais, jusqu'aujourd'hui, je ne l'ai pas bénéficié. »²²

De ce passage, il ressort alors que les besoins des allochtones ne sont pas toujours pris en compte dans les actions de développement dans certains villages.

Les relations matrimoniales, indice de cohésion sociale sont fortement influencées par des survivances des sociétés traditionnelles. Ainsi, les relations matrimoniales sont plus endogamiques au sein de ses communautés. Les Bambaras se marient plus entre eux qu'avec les Soninké et ces derniers également sont plus enclin à se marier entre eux. Les peuls également pratiquent l'endogamie. Cependant, sur la base des données analysées, il ressort que de plus en plus, ces principes ne sont pas respectés par les populations surtout quand les liens s'établissent ailleurs au Mali, Afrique ou en Europe. Les propos d'un élu municipal nous édifient sur la question :

« Les mariages inter-ethniques ne se faisaient pas chez nous, actuellement les gens le font mais c'est rare. Il y a des Peuhls qui ont des femmes Bambaras ici, mais ils se sont mariés dans le mandé et sont venus ici. Le mariage inter-ethnique n'est pas interdit ici mais les gens sont réticents. »²³

Bien qu'aucune interdiction formelle n'ait été indiquée par les interlocuteurs ayant participé aux entretiens, il semblerait qu'un facteur décourageant pourrait être la pratique des fiançailles à bas âge comme le mentionne cet interlocuteur :

« La difficulté qui réside dans les mariages inter-ethniques est que les filles sont la plupart des temps fiancées depuis le bas-âge.

J'ai un de mes fils pour qui nous avons voulu demander la main d'une fille Soninké de notre village. Quand on est allé voir les parents, il s'est arrivé que la fille était fiancée pour un de ses cousins depuis à bas-âge. »²⁴

²² Extrait de l'entretien avec un peul à Samakélé, commune de Ben-Kadi, le 19 Janvier 2022.

²³ Extrait de l'entretien avec un élu communal de Ben-Kadi, le 20 janvier 2022.

²⁴ Extrait de l'entretien avec un élu communal de Ben-Kadi, le 20 janvier 2022.

Les descendants d’esclaves ou de captifs pratiquent des échanges matrimoniaux entre eux. Aussi, les groupes sociaux occupant les rangs de castes comme les *numuw* (forgerons) et les *jeliw* (griots), le *sekɔw* (cordonniers anciens palefreniers) se marient entre eux. C’est ce que cet interlocuteur mentionnait par ces termes :

« *Ni ne den bɛ jɔn furu, ne kɔni tɛ sɔn, nka kɛnɛkɛ dɔw b’a kɛ* »²⁵ (si mon fils doit se marier avec une ou un descendant(e)d’esclave, je ne vais jamais accepter cela, mais des enfants moins intégrés aux valeurs traditionnelles peuvent le faire).

Un autre interlocuteur intervenant sur restrictions des échanges matrimoniaux entre les différentes communautés des localités, soutient que :

« *Il n’y pas de mariage entre les peulhs et les Bambaras et pas de mariage non plus entre les sarakolé et les Bambaras. Cette situation ne date pas d’aujourd’hui et c’est lié aussi à la compréhension des uns et des autres. Sinon, le mariage n’est pas interdit entre ces communautés mais je pense qu’avec l’évolution des temps, il y aura des mariages entre ces communautés un jour.* »²⁶

Dans ce même ordre d’idées, une femme mentionnait cela lors d’un focus group avec les femmes de Galo Marka :

« *Fulaw denw tɛ sɔrɔ, anw fana tɛ an taw di u ma.* »²⁷ Ce qui signifie qu’on n’obtient pas les enfants Peulhs que c’est ce qui fait qu’on ne leur donne pas les nôtres.

L’ensemble des répondants sont unanimes là-dessus. Il n’existe pas de mariage entre les peuls et les autres communautés, comme l’explique cet interlocuteur :

« *Selon ce que je sais. La réponse se trouve dans le passé. A l’arrivée des peulhs dans le village, les autres communautés étaient des animistes alors que nos parents étaient des musulmans. La religion musulmane interdit le mariage entre un musulman et un animiste. Je crois que c’est le point de départ de la non pratique du mariage entre les Bambaras et les peulhs. Ensuite, il y a l’incapacité des femmes peulhs à cultiver la terre. Sinon, il n’y a aucune mésentente entre nous.* »²⁸

²⁵ Extrait de l’entretien avec un responsable de la commune de Banamba, le 25 janvier 2022.

²⁶ Extrait de l’entretien d’un chef de village de la commune de Ben-Kadi, le 19 janvier 2022.

²⁷ Propos d’une participante au focus group avec des femmes à Galo Marka, commune de Banamba, 28 janvier 2022.

²⁸ Extrait de l’entretien individuel avec un membre de la communauté minoritaire du village Bouala, commune de Ben-Kadi, 18 janvier 2022.

Le facteur religieux semble être l'élément qui expliquerait la non admission des échanges matrimoniaux entre peuls et Bambaras.

Sur la base de ces données, il apparaît que les communautés dans lesquelles s'est réalisée la présente étude reste encore hiérarchisée et conservatrices de valeurs traditionnelles malgré les influences extérieures. Le pouvoir est une question d'autochtones et de statut.

La typologie des conflits identifiés

A ce niveau les types des conflits susceptibles de se produire dans les localités d'enquête sont présentés et leurs causes sont analysées.

Les types de conflits fréquents dans la localité d'enquête

Dans les deux communes d'enquête, plusieurs types de conflits ont été identifiés. Il s'agit des conflits existants entre éleveurs et agriculteurs, les conflits liés à la gestion du foncier.

Les différents mécanismes de gestion de conflits développés par les communautés des localités d'enquête

Dans les zones d'enquête, plusieurs mécanismes de gestion des conflits existent. Comme toujours, ces mécanismes permettent de gérer les conflits susceptibles de se développer au sein des communautés. Cependant, de plus en plus, ces mécanismes, à plusieurs niveaux ont montré leurs limites. C'est pourquoi, en ce qui concerne la gestion des conflits liés aux questions foncières, la mise en place des CoFo a été appréciée. Ces commissions permettront de renforcer les mécanismes existants.

De ces propos, il apparaît que même si plusieurs conflits sont gérés sur place à travers les mécanismes locaux y compris les CoFo, certains sont transportés au niveau de la justice de paix à compétence étendue de Banamba. Ainsi, il a été rapporté en :

« [...] 2021, six (6) cas de non conciliation de la commune de Boron et trois (3) cas pour celle de Madina Sacko dans la même année. Il y a d'autres PV de non conciliation pour la commune de Madina Sacko qui ne sont pas encore activés par les parties. A Banamba on n'a eu que 4 cas depuis mon arrivée en Août 2018. »²⁹

Comme indiqué plus haut, les données de la justice confirment que les conflits liés au foncier et à la gestion des pistes pastorales sont les plus fréquents comme le mentionne un responsable de la justice de paix à compétence étendue de Banamba :

²⁹ Extrait de l'entretien avec le greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de Banamba, le 25 janvier 2022.

« Les types de conflits fréquents ici liés aux fonciers agricoles et les aires de passage des animaux ». ³⁰

Ces propos ont également été confirmés par ceux du chef du secteur agriculture de Banamba qui indique que son service est toujours interpellé pour des évaluations de dégâts causés par les animaux dans des champs de cultures. Il soutient que :

« Entre 2020 et 2021 je ne sais pas combien de fois j'ai reçu des réquisitions de la gendarmerie pour aller évaluer des dégâts. Mais il faut reconnaître que ce taux est entrain de baisser à cause des missions de Sensibilisation et des conseils au cours de ces missions.

Il ajoute :

J'ai été plusieurs fois saisi par le tribunal de Banamba pour des mesures suite à des plaintes mais ce sont des dégâts d'animaux le plus souvent et des questions liées au bornage. » ³¹

Par ailleurs, le responsable de la justice rencontré indique qu'il leur arrive plusieurs fois de faire retourner des plaignants au niveau local pour chercher une solution à l'amiable par ce que selon lui :

« Quand les différends sont gérés localement, c'est mieux, cela évite les vas et viens de la justice et les dépenses liées aux déplacements et autres taxes. » ³²

Information des enquêtés sur les Commissions Foncières (CoFo)

La majorité des enquêtés étaient au courant de l'installation des CoFo dans leurs localités. Selon eux, la CoFo est une belle initiative qui complète leurs anciens modes de gestion de conflits et répond à leur aspiration qui est la gestion locale des conflits car les démarches au niveau du tribunal est longue et coûteuse. Pour cet interlocuteur :

« C'est un mécanisme que nous apprécions énormément parce qu'il permet de résoudre nos conflits sans aller ailleurs. » ³³

³⁰ Idem.

³¹ Extrait de l'entretien avec le chef du secteur de l'agriculture de Banamba, le 25 janvier 2022.

³² Idem.

³³ Extrait de l'entretien avec un membre de la communauté minoritaire du village de Gana Bambara, commune de Banamba, le 22 janvier 2022.

Cependant, il faut signaler que des insuffisances résident sur la gestion des PV de conciliation dressés par les CoFo avec la justice. En effet, les PV émis par les CoFo ne sont pas valides sans homologation au niveau de la justice comme l'explique le greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de Banamba :

« Les PV non homologués n'ont aucune valeur juridique. Si les PV de conciliation sont homologués, ils ont une valeur juridique. L'homologation se fait ici, les deux parties demandent au tribunal d'homologuer, d'entériner ce qui s'est passé entre eux. »³⁴

Ainsi, en parlant de l'importance de l'homologation des PV, il explique que :

« Si les PV de conciliation restent sans être homologués, les deux parties peuvent vaquer à leurs occupations. Les deux parties peuvent convenir de quelque chose maintenant mais leurs arrières peuvent mettre en cause cette convention plus tard. Donc l'homologation de ce qui a été convenu permet de sauvegarder leurs arrières... »

Il précise que :

« Si l'affaire est homologuée par le tribunal ça serait opposable à tous, personne ne pourra s'y opposer... »

Il continue pour dire que :

« Malheureusement on n'a pas eu de cas où les parties sont venues pour l'homologation depuis que je suis arrivé ici et cela est dû au manque d'information. On nous envoie seulement les copies des PV. »

³⁵

Il est également ressorti des échanges avec le responsable de la justice que l'homologation des PV engendre des coûts. Cette condition semble être totalement méconnue par les acteurs sur le terrain puisque les deux parties s'arrangent pour payer un montant évalué à plus ou moins 10 000 Fcfa. Le greffier explique les charges liées au processus d'homologation des PV comme suit :

« Toute affaire qui rentre au tribunal, les affaires civiles, automatiquement le juge fixe le montant de la consignation qui est versé au greffe. Après le jugement, il y a des frais à payer qui ne sont pas destinés

³⁴ Extrait de l'entretien avec le greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de Banamba, le 25 janvier 2022.

³⁵ Idem

seulement à la justice. Il y a les frais d'enregistrement au niveau des impôts, le droit de timbre, le droit de greffe, le débout.

En matière d'homologation, le montant de la consignation est de 10 000 Fcfa, tous les frais y sont inclus. S'il y a le reliquat c'est à restituer mais si la consignation s'avère insuffisante, le juge ordonne aux parties de payer le complément de la consignation. Il y a deux cas, soit ça suffit ou ça ne suffit pas. Si ça ne suffit pas, moi je ne peux pas prendre la conciliation comme ça. Donc il faudrait que les juges ordonnent le paiement de complément.

Les timbres sont par rôle (1500 Fcfa par rôle), si on utilise 2 rôles c'est 3000 Fcfa donc ça dépend du nombre de rôles utilisés. Il y a un montant pour l'enregistrement au niveau des impôts, les timbres, les droits de greffe et autres ; tout est inclus dans les 10 000 Fcfa. Si le juge est long dans sa rédaction, le rôle sera long. Le rôle c'est le feuillet comme les feuilles A4, en recto verso. Le nombre de rôles utilisés dépend de la rédaction du juge. On déduit des 10 000 Fcfa initialement versés. »

En effet, des efforts doivent être fournis pour relayer ces informations aux différents acteurs afin d'éviter des blocages dans le processus d'homologation des PV de conciliation des CoFo. Un autre point susceptible de bloquer les actions des CoFo est la prise en charge des frais engagés dans les démarches liées aux évaluations de dégâts ou autres. Dans la loi instituant les CoFo, il est mentionné que :

Les fonctions de membres des Commissions Foncières sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par le budget national dont les conditions sont déterminées par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Agriculture et du Ministre chargé des Finances.

L'appréciation des communautés sur les mécanismes de gestion des conflits en termes d'efficacité

Dans les localités de l'étude, l'enquête a révélé que les conflits se gèrent pacifiquement à plusieurs niveaux.

Le premier niveau est au niveau du patriarche de la famille. Dès qu'il y a conflit, puisque tout individu est issu d'une famille, les aînés s'impliquent en cas de conflit engageant un membre de la famille.

Un second niveau fait état de l'intervention de personnes de castes (les *jeliw* (griots), les *numuw* (forgerons) mais aussi les *lada tigiw* (descendants d'esclaves) en cas de conflits. Des leaders religieux peuvent également intervenir quand ils sont impliqués.

Un autre niveau est le vestibule du chef de village. Quand un conflit est traité dans le vestibule, les notables du village y participent également. Le règlement des conflits se fait à l'amiable. La force de ce mécanisme traditionnel de gestion de conflit réside dans la gérontocratie. Les populations préfèrent ce mode à cause du

fait que ça convient avec culture et évite que des conflits trainent ailleurs auprès d'acteurs qui ne maîtrisent pas le fonctionnement de leurs sociétés. Il y a aussi, le fait que le recours à la justice demande des fois plusieurs allers-retours nécessitant des moyens et du temps. Et, elles considèrent la justice comme la ligne rouge à ne pas franchir afin de préserver la cohésion sociale comme l'explique cet enquêté :

« Les petites querelles se gèrent entre nous. Mais, quand un conflit dégénère, par exemple ravage des animaux dans un champ, ils se gèrent pacifiquement dans le vestibule du chef de village. C'est à travers le dialogue entre les parties. Le chef de village et ses conseillers sont les médiateurs. Ils essaient de trouver un accord à l'amiable entre les deux parties.»³⁶

Un autre interlocuteur, intervenant sur la force de ces mécanismes locaux confiait ceci à l'équipe d'enquêteurs :

« La force de ce mécanisme de gestion des conflits est l'imposition du droit d'ainesse. Parmi les conseillers devant résoudre les conflits, il y figure toujours un individu qui maîtrise très bien l'histoire du village. Ce dernier rappelle aux protagonistes les liens et les relations historiques entre les familles. Généralement, cela permet d'avoir une issue favorable aux conflits. C'est la principale force de ce mécanisme. Une autre force est la participation de tous les chefs de famille à la gestion d'un conflit. Par exemple, quand un conflit survient, le chef de village convoque très souvent dans son vestibule l'ensemble des chefs des communautés ethniques vivant dans le village pour y participer. La parole est donnée à tout le monde pour donner son opinion.»³⁷

Sur la base de leur ancienneté sur le terroir, la gestion d'un problème foncier peut impliquer les chefs des villages anciens du terroir pour trouver une solution comme le mentionne ce passage :

« En cas de différend lié au foncier au niveau d'un village allochtone c'est le village fondateur le plus proche qui intervient. Il y a déjà eu un litige foncier très tendu entre le village de Banamba et celui de Bougounina, à cause de la limite entre les deux villages il y a environ 7 ans (2015). Les autorités ont invité les notables des villages de Samakélé, de Galo Bamana et les nôtres afin de clarifier la situation.

³⁶ Extrait de l'entretien avec un membre de la communauté minoritaire du village de Gana Bambara, commune de Banamba, le 22 Janvier 2022.

³⁷ Témoignage d'un répondant du village de Bouala, commune de Ben-kadi, le 18 Janvier 2022.

Malgré nos témoignages, le jugement fut en faveur de Banamba parce que ses habitants sont les plus riches. A notre avis, le terrain convoité se trouve dans le territoire du village de Bougounina. »³⁸

Des exemples de conflits gérés à travers ces mécanismes de gestion des conflits

Cas numéro 1 à Bouala, commune de Ben-Kadi :

« En 2019 un berger de notre communauté a laissé ses bétails consommer les résidus de culture dans le champ d'un agriculteur du village. Quand l'agriculteur a ordonné au berger de faire sortir ses bétails de son champ, il a refusé.

Les deux ont fini par se battre. Auparavant, les paysans laissaient les résidus de culture dans leurs champs pour la nourriture des animaux afin que les défécations des animaux puissent servir de fumure pour la future campagne agricole. Cette pratique est révolue. Aujourd'hui, les paysans ramassent les résidus de culture pour la consommation de leurs propres bétails et vendent le reste aux éleveurs. Le jour de la discussion, le chef de village a convoqué tout le monde. Il a été décidé que le berger paie 50 000 FCFA au paysan comme réparation de préjudice. Le propriétaire du troupeau s'est exécuté sans problème. »³⁹

Cas numéro 2 à Gana Bambara, commune de Banamba :

« En 2020, les membres d'une famille ont semé une partie du champ contigu au leur. Le propriétaire du champ voisin est allé se plaindre chez le chef de village. Après constat, il s'est révélé que le plaignant avait raison. Le chef de village a ordonné au plaignant de labourer la partie écorchée par son voisin. La décision du chef de village a été acceptée par les deux protagonistes. Les fautifs ont reconnu leur tort. »⁴⁰

Cas numéro 3 à Bamarobougou, commune de Banamba

Il y a eu un cas de conflit entre un éleveur Peuhl et l'imam du village de Bamarobougou l'hivernage passé, les bétails du peuhl ont endommagé le champ de l'imam. Le règlement a été fait chez le chef de village et l'éleveur a payé 50000Fcfa pour dédommager l'imam.

³⁸ Extrait de l'entretien d'un chef de village de la commune de Banamba, le 27 janvier 2022.

³⁹ Extrait de l'entretien avec un membre de la communauté minoritaire du village de BOUALA, commune de Ben-Kadi.

⁴⁰ Extrait de l'entretien avec un membre de la communauté minoritaire du village de GANA, commune de Banamba.

Une affaire de détournement de fonds d'aide au développement géré au déla du vestibule (selon un responsable communal de Ben-Kadi)

Le projet ICD avec Enabel avait financé l'embouche à Bouala en donnant des caprins aux personnes vulnérables (17 personnes) en les formant en groupe solidaire. Les bénéficiaires ont vendu les moutons, ils ont versé 1 million de Fcfa à la CAECE et se sont partagé plus de 500 000 Fcfa sans nous informer, l'agent et moi. Sur le bilan, l'argent distribué n'est pas ressorti, alors qu'on leur avait donné pour une première expérience la somme de 1 100 000 Fcfa et 46 sacs de concentré en raison de 11 000 Fcfa par sac sur le marché. On a fait l'atelier du bilan communal et je leur ai dit que ce n'est pas vrai car si c'est vrai je vais les convoquer. Je leur ai donné un délai, ils ont envoyé quelqu'un pour me dire que nous sommes de la même famille ; j'ai dit que même s'il s'agit de mon frère de lait je vais le convoquer. Je convoque parce que je suis maire et non parce que je suis leur frère car l'argent est sous ma responsabilité, je suis le maître d'ouvrage. A cause du chef de village j'ai repoussé la date de la convocation mais après je les ai convoqués. Pour un début ils sont allés rembourser une partie chez le greffier en disant qu'ils n'ont pas eu de bénéfice. J'ai dit au greffier de leur dire de tout payer et par la suite ils ont payé le reste.

Cas de conflit autour d'une parcelle gérée par les CoFo au niveau cercle de Banamba et Kolokani

Le conflit était entre un homme de Bababougou (commune de Ben-kadi cercle de Banamba) et un autre de Tiégnana (commune de Massantola cercle de Kolokani). Les propriétaires terriens sont ceux de Tiégnana mais si Bababougou est un village à part, ils ont un terroir à eux-mêmes si c'est Tiégnana qui le leur a octroyé, cela ne peut plus être arraché. Les habitants de Tiégnana se considèrent propriétaires terriens du terroir de Bababougou alors qu'ils ne sont pas de la même commune ni du même cercle. Nous avons fait une première rencontre à Massantola, ensuite nous avons appelé le sous-préfet de Massantola ici pour en discuter. Actuellement, la parcelle n'est exploitée par personne.

Les influenceurs externes dans la gestion des conflits dans la commune de Ben-Kadi

Le problème des conflits dans notre localité est qu'il y a des personnes extérieures qui poussent les concernés à ne pas céder. Même si vous discutez ici, les parties présentes ne peuvent rien décider car ils veulent toujours rendre compte à la personne extérieure.

Le conflit concernait un agriculteur de Bababougou et un de Tiégnana qui est actuellement installé dans sa famille maternelle à Sirakoroba. Avec la culture du sésame, le chef de village de Sirakoroba a dit à celui de Tiégnana d'aller cultiver une parcelle à Tiégnana. Il dit que la parcelle appartient à

son oncle maternel qui est le grand-père de celui de Tiégnana. Puisque les deux villages de Tiégnana et de Sirakoroba ne sont pas loin l'un de l'autre, il peut aller cultiver et venir dormir à Sirakoroba.

*Quand il est allé sur le lieu, celui de Bababougou dit que la parcelle appartenait à ses parents il y a plus de 40 ans et que depuis ce temps il exploite la parcelle, il n'a pas vu quelqu'un réclamer la paternité. Celui de Tiégnana dit que la parcelle appartient à ses parents il y a plus de 40ans. Le problème n'a pas pu être résolu et les deux sous-préfets ont suspendu l'exploitation de la parcelle par les deux parties il y a de cela 2ans avant que tout soit réglé. La décision est respectée par les deux parties, il n'y a pas eu de règlement à la justice pour l'instant. Les Soninkés aiment la justice mais comme nous sommes dans le **BEIEdugu**⁴¹ et les Soninkés n'ont pas de terres ici. Si l'affaire arrive au tribunal, la parcelle sera arrachée au Soninké.*

⁴¹ Espace géographique correspondant au cercle de Kolokani débordant vers Banamba.

Accès aux ressources naturelles

Dans cette partie traite les différents modes d'accès aux terres cultivables, l'accès aux pâturages (pour autochtones et allochtones), la gestion et l'accès aux eaux (pour la consommation humaine). La gestion et l'accès aux eaux (pour la consommation animale) ainsi que la réglementation de l'accès aux sites maraîchers par les femmes, les jeunes, allochtones y sont traitées.

Les modes d'accès aux terres cultivables dans les localités d'étude

L'analyse des données fait comprendre qu'il est difficile de se procurer de la terre pour des fins d'exploitation agricole dans les localités d'enquête.

« *An fɛ yan, dugukolo ye facɛ ye* »⁴² (la terre est une question d'héritage chez nous ici).

Aussi, le facteur urbain influence les conditions d'accès aux terres qui se fait par prêt à titre d'usage seulement. Il apparaît que la pression est très forte sur le foncier dans les villages de Banamba par rapport à ceux de Ben-Kadi. Un des participants à la collecte des données à Bamarobougou, commune de Banamba indiquait que :

*« Il est impossible pour les allochtones de posséder de parcelle chez nous. Parce que les champs ne suffisent pas les autochtones à fort raison offrir à d'autres personnes. Puis, quand on prête un champ à quelqu'un, s'il devient riche, il s'appropriera de la parcelle empruntée. C'est pourquoi nous refusons de prêter nos parcelles. »*⁴³

De ce passage il ressort que les conditions d'accès au foncier sont encore plus difficiles pour un allochtone par rapport à un autochtone même si la même démarche est adoptée par les deux :

« [...] faire la demande auprès d'un propriétaire terrien. »⁴⁴

A niveau, l'implication du chef de village n'est pas une nécessité et cette situation renforce la position des propriétaires terriens qui refusent de prêter leurs parcelles à des tiers par peur d'expropriation de ces derniers, surtout pour les allochtones.

⁴² Extrait de l'entretien avec la présidente des femmes de Bamarobougou, commune de Banamba, 29 Janvier 2022.

⁴³ Extrait de l'entretien avec le chef de village de Bamarobougou, commune de Banamba, 29 Janvier 2022.

⁴⁴ Extrait de l'entretien avec le chef de village de Gana Bamana, commune de Banamba, 25 Janvier 2022.

Par contre, les enquêtés résidents dans la commune de Ben-Kadi mentionnent qu'en cas de besoin de terres pour un allochtone comme pour un autochtone, les premières démarches se font auprès du chef de village qui fait office de propriétaire terrien comme indique un des participants à l'enquête :

« Chez nous, pour avoir une terre cultivable, il faut demander auprès du chef de village. Les terres appartiennent à la lignée des DIARRA qui sont les fondateurs du village. On les appelle en bambara wolow (étymologiquement : les natifs). Toutes les autres communautés ont acquis leurs terres cultivables auprès d'eux. »⁴⁵

Les femmes ont accès à la terre par l'intermédiaire de leurs maris. Elles cultivent très généralement de l'arachide. Les jeunes ont accès à la terre pour cultiver mais c'est le champ familial qui est la priorité autrement dit, les travaux du champ collectif (foroba foro) ne sont pas laissés au profit d'un champ individuel (*jɔn foro*) par ce que *jɔn foro bɛ foroba tɪnɛ* (le champ individuel détruit le champ collectif)

« Les jeunes peuvent avoir un champ mais la priorité est donnée au champ familial par rapport au champ personnel ».⁴⁶

Il faut noter que le prêt d'un champ dans les communes de Banamba et de Ben-kadi se fait sans un document attestant le prêt. Il se fait sur la base de la confiance et de la présence d'un témoin. Avec l'évolution du monde et les différents conflits au tour du foncier, amènent les communautés à vouloir adopter d'autres procédures plus consistantes comme les attestations de prêt.

« Les prêts aussi se font sans un document signé entre les parties mais vu la situation du pays, nous serons obligés dans les jours à venir à donner des papiers qui vont certifier le prêt avec une durée déterminée »⁴⁷.

L'accès aux pâturages (pour autochtones et allochtones)

Dans les localités d'enquête, il est apparu une insuffisance de site de pâturage à cause de l'extension des champs agricoles. Précisément, dans la commune de Banamba, les habitants du village de Kakoun ont interdit

⁴⁵ Extrait de l'entretien avec un peul du village de Bouala, commune de Ben-Kadi, le 18 Janvier 2022.

⁴⁶ Extrait du Focus groupe réalisé à Galo Marka, commune de Banamba, le 28 Janvier 2022

⁴⁷ Extrait de l'entretien du chef de village de Samakélé, commune de Benkadi, le 19 Janvier 2022

de paître les animaux dans leur forêt à tous les pasteurs de la localité à la suite d'une initiative locale de protection de l'environnement.

En ce qui concerne l'accès aux pâturages, il n'y a pas de restrictions que l'on soit de la localité ou non. Dans les localités couvertes par l'enquête, du fait de manque de pâturage, les animaux sont conduits vers d'autres régions comme Bougouni et souvent jusqu'en côte d'ivoire.

Concernant les pistes pastorales, il en existe dans le cercle le conseil de cercle de Banamba a été impliqué dans l'identification et le balisage, selon un responsable du conseil de cercle de Banamba :

« Le conseil de cercle est impliqué dans les questions de pistes pastorales. Le projet communautaire de redressement et de stabilisation au sahel (PCRSS) a balisé les pistes pastorales, sensibiliser les paysans par rapport aux pistes. Une convention entre village pour la mise en valeur des pistes pastorales Nara- Kolokani-Banamba-Kati financées par l'ONG ENABEL. Il y aussi des puits pastoraux à Kiban et à Sébété. A Nara, on appelle les pistes pastorales piste de commercialisation. L'ONG AFD a réalisé la piste allant de Boron jusqu'à Sirakorola. Toutes ces pistes sont réalisées pour prévenir et lutter contre les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. »⁴⁸

La gestion et l'accès aux eaux (pour la consommation humaine)

Par rapport à l'accès à l'eau pour la consommation humaine et animale, des réalisations d'infrastructures en eaux répondent à ce besoin. Les principales sources d'approvisionnement en eau sont, les puits traditionnels, les PMH, les AES. A l'exception de deux villages, Dankolon et Gana Bambara dans la commune de Banamba où il n'y a pas de système d'adduction d'eau sommaire, il en existe dans tous les autres dans lesquels l'enquête a eu lieu.

Avec ces installations, la vente de l'eau devient une nécessité. Dans la plupart des villages sillonnés, l'utilisation des forages est conditionnée au paiement d'un forfait, 5 FCFA pour les bidons de 20 Litres et 100 FCFA pour les barriques de 200 Litres. Il faut noter que la position géographique de la plupart des ouvrages hydrauliques ne favorise pas leur accès à certaines populations qui font recours à d'autres sources souvent non potables pour leurs besoins en eau. Ce sont le plus souvent les peuls qui sont dans de telles conditions parce qu'installés aux alentours des villages hôtes.

⁴⁸ Extrait de l'entretien du Secrétaire général du Conseil de Cercle de Banamba, 25 Janvier 2022

Il ressort que malgré ces installations hydrauliques existants dans les localités d'enquête, le besoin en eau reste encore réel surtout pendant les moments de forte chaleur.

La gestion et l'accès aux eaux (pour la consommation animale)

Les animaux s'abreuvent à partir des retenues d'eau pendant et juste après la saison pluvieuse. Quand ces sources s'assèchent, recours est fait aux sources d'eau de boisson pour les humains. Dans certains villages, les bergers utilisent les pompes, les puits non aménagés qui tarissent à un certain moment. Le recours aux ouvrages hydrauliques améliorés pour l'abreuvement des animaux engendre des coûts. Dans les villages d'enquête, le taux par bovin est à 100 FCFA par mois. La période de ce recours atteint 7 mois des fois et les pasteurs paient 700 FCFA par bovin pour les 7 mois. Les petits ruminants sont abreuvés à 50 FCFA par mois dans plusieurs localités.

Le problème d'eau a été relevé dans les verbatim de la quasi-totalité des enquêtés dans les villages d'enquête. Les propos de cet interlocuteur illustrent ce fait en ces termes :

« Certains éleveurs utilisent l'eau des pompes pour abreuver les animaux mais à partir du mois de Mars l'eau ne peut pas suffire les humains et les animaux. Dans les villages où il y a des pompes avec un point d'abreuvement des animaux, depuis le mois de Mars il y a un problème car déjà en cette période l'eau devient insuffisante. »⁴⁹

Dans certaines localités, vu que les éleveurs paient en avance les frais d'eau pour leurs animaux fait que les gestionnaires des points d'eau ont tendance à les prioriser par rapport à la boisson humaine. Les propos de cet interlocuteur en sont une parfaite illustration :

« Certains éleveurs peuvent payer la consommation de la période de sécheresse de 7 mois de leurs bétails et en cette période on coupe l'eau aux humains et on donne la priorité aux animaux car les éleveurs ont déjà payé en avance, c'est ce problème qui se pose. »⁵⁰

Vu que les besoins en eau des humains et des animaux augmentent d'année en année, si des dispositions ne sont pas prises pour rendre disponible l'eau en toutes périodes dans les localités où le cheptel est important, la gestion des points d'eau pourrait être source de conflits à court et moyen termes dans ces localités.

⁴⁹ Extrait de l'entretien avec un responsable communal de la commune de Ben-Kadi, 20 Janvier 2022.

⁵⁰ Idem

La réglementation de l'accès aux sites maraîchers par les femmes, les jeunes, allochtones

La pratique du maraichage semble être une activité réservée aux femmes qui l'exercent à titre individuel. Certains aménagements en haies mortes sont souvent visibles aux abords des concessions. Les sites maraichers aménagés existent dans certains villages mais sont moins ou même non exploités à cause de manque d'eau pour arroser les cultures.

Les organisations de la société civile et humanitaires

Dans les communes de Banamba et de Ben-kadi, plusieurs organisations humanitaires interviennent et dans différents domaines.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les ONG suivantes accompagnent les populations sur les techniques culturales :

ANABEL, à travers son projet Lutte Contre l'Insécurité Alimentaire et la mal Nutrition dans la région de Koulikoro (LCIANK), intervient dans le cadre de l'agriculture à travers l'appui et renforcement des capacités des périmètres maraichers et céréaliers.

SOS Faim Belge dont le partenaire de la mise en œuvre est CAEB qui intervient dans l'agriculture avec la mise en place des banques de céréales

Mali Mark qui intervient dans l'agriculture

ADRA MALI qui intervient dans l'agriculture, l'élevage, mise en place des boutiques de semence, tout ce qui est lié à la résilience et au changement climatique

AGRA MALI qui intervient dans l'agriculture avec les nouvelles technologies agricoles, les semences améliorées.

Le projet IPRO-REAGIR (Irrigation de proximité-renforcement de l'agriculture irriguée) interviennent également dans les localités d'enquête.

Dans le domaine de la protection de l'environnement :

IRD a installé dans certains villages, les brigades de lutte contre les feux de brousse.

Vétérinaire sans frontière Belge dont le partenaire de mise en œuvre sur le terrain est ICD qui intervient dans la sécurité alimentaire renforcé par l'élevage.

Dans le domaine de l'hydraulique :

PROTOS dont le partenaire de mise en œuvre est CSPDA qui intervient dans l'hydraulique

Dans le domaine de la santé

WSM dont le partenaire de mise en œuvre est UTM (Union Technique de Mutuelle) avec l'adhésion dans les mutuelles de santé

Croix Rouge Belge dont le partenaire de mise en œuvre est la croix rouge malienne pour la lutte contre la malnutrition.

PSI Mali intervenait dans le domaine de la santé.

Dans le domaine de l'éducation

USAID avec le projet SIRA qui intervient dans le domaine l'éducation.

ENDA MALI qui intervient dans l'éducation formelle et non formelle, la prévention de la migration précoce des enfants, maintenir les enfants auprès des parents jusqu'à 14ans.

GAREF (Groupe d'Action de Recherche d'Etude et de Formation) vient d'arriver dans la commune de Ben-Kadi et intervient dans le domaine de l'élevage mais qui est en phase de d'élaboration de convention avec la mairie.

Dans le domaine de la prévention des conflits

MERCY CORPS et ADAM SMITH INTERNATIONAL interviennent dans le domaine de la gouvernance du foncier.

Dans le domaine des droits de la femme

L'ONG AMAIL fait l'appui aux groupes Vulnérables (les femmes) pour l'accès aux crédits

Le projet FIER avec G-Force qui intervient dans l'emploi des jeunes

Les dynamiques politiques de la localité

Les principaux partis politiques représentés dans les localités d'enquêtes

Ils sont nombreux à cités ces partis politiques : ADP Mali, CNID, PARENA, RPM, MPM, URD.

La corrélation entre les maires principaux et les familles des autorités traditionnelles

L'analyse des données indiquent de fortes influences des chefferies traditionnelles dans l'arène politique dans les deux communes d'étude. A Banamba, les trois maires qu'a connu la commune depuis l'avènement de la décentralisation, sont tous issus de la lignée de la chefferie du chef-lieu de commune ; la famille Simpara. Cette logique semble être connue de plusieurs acteurs politiques de la commune. Un interlocuteur insistait sur ce point en expliquant que :

« Le premier président du conseil de cercle de Banamba a été élu en 2009. Mais malheureusement, il est décédé en Décembre de la même année. Donc, son vice-président qui vient de Kiban devrait lui succéder mais ça n'a pas été le cas. Il y avait un professeur de philosophie qui était du parti Parena mais qui avait finalement rejoint le parti ADP MALIBA du député Fah Simpara en son temps. Donc, à la mort du président du conseil, le professeur de Philosophie, membre du conseil également a bénéficié du soutien du député et du chef de village (père du député) et de certaines notabilités de Banamba.

Il a été choisi parce qu'il n'y avait pas d'autre candidat de Banamba que lui seul (professeur de philosophie) et il était dans la localité depuis 1989. Ce dernier aussi est décédé en septembre 2021, finalement, c'est le vice-président qui vient de Kiban (commune voisine de celle de Banamba) qui assure l'intérim avant l'élection d'un nouveau président. »⁵¹

Ceci illustre parfaitement l'emprise qu'ont les chefs traditionnels et les notabilités sur les jeux politiques de la commune, voire, du cercle.

⁵¹ Extrait de l'entretien avec un responsable du conseil de cercle de Banamba, le 16 février 2022.

L'extrait d'une autre intervention édifiante d'un chef de village de la commune renforce cet état de fait quand il explique comme suit :

*« Pour le choix du premier maire de la commune, ce sont les tous les chefs de village de la commune de Banamba qui l'ont choisi. Après, les autres Maires, c'est par élection qu'ils ont été élus. L'actuel Maire a été élu par une coalition de tous les villages aux alentours de Banamba. Tous les villages ont fourni une personne sur la liste d'indépendants dénommé **Kelen ya** (union). Après son élection, le Maire a intégré le parti MPM. Pour que la coalition passe sans problème, nous l'avons choisi à cause de son appartenance à la famille Simpara car ils sont très influents dans la zone de Banamba. »⁵²*

L'analyse de ces données révèle le niveau d'influence des pouvoirs traditionnels les postes électifs. Bien que dans le conseil communal de Banamba, il y a des allochtones, le siège du maire principal semble être la « chasse gardée » de la famille fondatrice du village de Banamba, ce, pour encore plus de temps. Les élections ne sont qu'une stratégie de légitimation des positions acquises en avance. Les propos du maire actuel sont sans ambiguïté :

« Les allochtones peuvent être conseillers, même au bureau communal comme ce fut lors de la mandature du maire précédent (une allochtone fut 1^{er} adjoint), mais, pour le moment, nous ne sommes pas prêts à céder le fauteuil de maire à d'autres personnes. »⁵³

Le cas de Ben-Kadi semble être un peu différent de celui de Banamba contre le gré de la famille fondatrice du village, chef-lieu de commune. Aucun maire n'a fait deux mandats. Le premier élu était issu de la communauté des *numu* (forgerons) du village chef-lieu de commune a fait un mandat : de 1999 à 2004. Son élection fut une exception selon le chef de village puisque :

*« U tuma y'a sOrɔ an tɛ komini ko jɛ dɔn » (à l'époque on n'avait pas compris ce qu'était la question de la commune). Ensuite, « maa kalanen tun tɛ an wolow fɛ » (parmi nous les *wolo* (fils de la chefferie), il n'y avait pas quelqu'un d'éclairé). Après lui, les autres furent pareils jusqu'au présent maire élu sous les couleurs de RPM [...]*

⁵² Extrait de l'entretien d'un chef de village de la commune de Banamba, le 29 janvier 2022.

⁵³ Extrait des propos d'un responsable de la commune de Banamba, le 25 janvier 2022.

[...] si c'était aujourd'hui, Nouma n'allait pas être pas Maire car le village regorge maintenant beaucoup de jeune souvent sans emploi. Le village ne dispose pas de ressortissant sur lequel, il peut compter en cas de besoin. »⁵⁴

Effectivement, les entretiens avec le maire de la commune de Ben-Kadi indiquent qu'il a été expressément sollicité pour siéger à la mairie :

« [...] Mon parcours des gestionnaires des affaires de la commune a commencé quand j'ai été choisi comme le président de l'ASACO en 2014. Quand on m'a informé je ne voulais pas mais on m'a dit que si je refuse, ils vont choisir dans un autre village alors que cela n'était pas l'objectif ; donc j'ai accepté et j'ai été le président de l'ASACO. Il y avait des problèmes qu'on a pu résoudre et ériger l'ASACO [...] »⁵⁵

Sur la base de cette bonne expérience, les autorités traditionnelles se sont impliquées à la faveur de l'actuel maire comme il l'explique :

« A l'élection communale, les villages de Bouala, Tioribougou... sont venus voir notre chef de village pour lui dire de faire quelque chose pour que je sois le maire, la tête de liste. Ils ont délégué quelqu'un à qui je ne peux rien refuser pour me dire qu'ils vont me proposer comme tête de liste du RPM pour que je sois maire. Tous les villages se sont réunis, ils disent que la gestion que j'ai pu effectuer dans ma famille et à l'ASACO, cela prouve que si je deviens maire, ils seront à l'aise. C'est comme cela que je suis devenu maire sinon je n'ai jamais été un conseiller. »⁵⁶

De ce qui précède, il apparaît clairement que le jeu démocratique que semble promouvoir les politiques de décentralisation reste sous la forte influence des pouvoirs traditionnels dans les localités d'enquête.

L'autorité déconcentrée de référence en cas de conflit

La mairie a été citée par la majorité des répondants des deux communes d'étude comme leur autorité déconcentrée de référence. Ce choix est justifié, selon beaucoup, par le fait que le maire est issu de la communauté et les répondants jugent que la mairie est la porte d'entrée de l'administration publique. Mais de

⁵⁴ Extrait de l'entretien avec le chef de village de Samakélé, le 19 janvier 2022.

⁵⁵ Extrait de l'entretien avec le maire de la commune de Ben-Kadi, le 20 janvier 2022.

⁵⁶ Idem.

plus en plus, les maires réfèrent les plaignants aux « vestibules » afin de promouvoir une gestion locale des différends cadrant avec l'idée des CoFo mises en place dans tous les villages des communes d'étude par ADAM SMITH INTERNATIONAL.

Des exemples de cas de mauvaise gouvernance (corruption, violence arbitraire, etc.)

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité dans la localité de Banamba, l'Etat Mali a entrepris la construction d'un camp militaire à Banamba. Ce chantier se situe sur la route principale qui lie le village de Dankolon à Banamba. Aux dires des populations de Dankolon et selon plusieurs personnes enquêtées, ce projet a été entrepris sans les consulter surtout que le projet bloque leur accès direct à Banamba.

Pour protester contre ce projet, en collaboration avec les populations des villages environnants qui sont aussi des usagers de la route, une marche de protestation devrait être organisée. Informé de cela, le gouverneur de Koulikoro est intervenu tout en donnant des instructions pour que des déviations soient réalisées. Dans la foulée, le gouverneur a pris des engagements pour apaiser les tensions. Il a promis la construction de salles de classes qui a été réalisée mais sans toilette dont la construction revient à la charge de la population et cela n'est pas du tout apprécié par elle. Il avait aussi promis la réalisation d'une adduction d'eau sommaire dans le village. Par la suite, il est revenu dans le village avec le projet de réalisation d'un simple forage qui a été rejeté par la population comme le mentionne cet interlocuteur :

« Un moment, le gouverneur de la région voulait construire une autre pompe manuelle dans le village, nous avons refusé parce que nous avons demandé un forage solaire. Il voulait la réaliser dans la cour de l'école. »⁵⁷

De ces données, il ressort que la situation reste fragile entre les autorités et les populations du village de Dankolon et les usagers de la route barrée et peut dégénérer à tout moment si des actions solides ne sont pas engagées.

⁵⁷ Extrait de l'intervention d'un conseiller au chef de village de Dankolon, le 27 janvier 2021.

Les personnalités politiques réputées pour leur bonne gestion dans les localités d'étude

Parmi les personnalités politiques réputées pour leur bonne gestion, les deux Maires des communes de Ben-kadi et de Bamanba ont été cités. En plus de ceux-ci, il y a un conseiller à la mairie de Samakélé du nom de Mamadou Soumounou du village de Fanalé (commune de Ben-Kadi) a été aussi cité pour sa bonne gestion et son accompagnement au sein de la communauté.

Aussi, le nom de monsieur Minakè Simpara est ressorti dans plusieurs entretiens comme étant une personnalité ayant apporté des appuis aux communautés. C'est un homme politique qui a eu une bonne réputation dans la zone grâce à ses œuvres caritatives comme la réalisation de château d'eau comme le soutenait cet interlocuteur :

« Il y en a plusieurs. Je peux citer le maire de la commune de Banamba et Minakè Simpara. Ils sont tous des ressortissants du village. Le dernier a offert le premier forage du village en 1996 »⁵⁸

⁵⁸ Extrait de l'entretien avec le chef de village de Bamarobougou, commune de Banamba, le 29 janvier 2022.

Les dynamiques religieuses

Du point de vue religieux, les populations des localités d'enquêtes sont fortement pratiquantes de l'islam.

Dans les localités que nous avons sillonnées pendant cette étude, il n'y a qu'une seule religion que les communautés pratiquent et cette religion, c'est l'islam. Il y a des mosquées dans plusieurs villages. La vie religieuse est fortement influencée par la tendance hamaliste du Chérif de Nioro.

Des aspects de sécurité

Comme partout au Mali, la sécurité est l'une des préoccupations majeures des communautés. Nous constatons que de façon générale, la situation est paisible dans l'ensemble des zones enquêtées. Cependant, les gens sont inquiets puisqu'ils se rappellent des attaques de Banamba par des hommes armés le 7 novembre 2016⁵⁹, du poste douanier à Toubacoro, (une commune du cercle de Banamba), le 24 janvier 2018⁶⁰ et pense que cela peut encore arriver. Lors de la collecte des données, beaucoup d'interlocuteurs se disent rassurants avec les opérations de ratissage réalisées par les FAMa en décembre 2021.

Mais les cas de vols de bétails sont très fréquents dans les villages. Pour assurer leur propre sécurité, compte tenu de l'absence des agents de sécurités ou des forces de défense, certains villages comme Gana Bamanan ont mis en place des groupes d'auto-défense appelés les *do so* (ceux qui rentrent à la maison pour traduire la société secrète des chasseurs) pour lutter contre l'insécurité dans leur localité.

Un interlocuteur nous disait ceci pendant l'entretien :

« Nous avons un groupe d'auto-défense qu'on appelle les dozos regroupant tous les jeunes du village. Ce regroupement est dans plusieurs villages »⁶¹.

Des comités de lutte contre les feux de brousse sont installés dans beaucoup localités avec l'appuis de certaines ONG afin de protéger l'environnement.

⁵⁹ <https://www.bbc.com/afrique/region-37896353> (consulté le 16 février 2022)

⁶⁰ <https://www.studiotamani.org/index.php/themes/breves/14318-banamba-attaque-du-poste-douaniers-a-touba-coro> (consulté le 16 février 2022).

⁶¹ Extrait de l'entretien du chef de village de Gana Bamanan, commune de Banamba, le 26 Janvier 2022

Connaissance des textes régissant le foncier au Mali

Des entretiens, la quasi-totalité des enquêtés n'ont pas une connaissance des textes régissant le foncier au Mali. Parmi les rares formations auxquelles certains ont participé, il y a celles organisées par Adam Smith international sur les CoFo.

Par ailleurs, les échanges avec le greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de Banamba révèlent une insuffisance dans la diffusion des textes et lois. Selon lui, il n'a pas connaissance d'une loi instituant la mise en place des CoFo au niveau village. Cette insuffisance peut impacter le traitement des dossiers au niveau de la justice si des mises à jour ne sont pas faites.

Conclusion

L'étude s'est déroulée sans incident. Les enquêtés étaient ouverts et accueillants.

Les populations de la zone vivent principalement de l'agriculture et de l'élevage. La main d'œuvre est familiale. Cependant, les productions agricoles n'assurent pas l'autosuffisance alimentaire des familles. De ce fait, la migration des jeunes après l'hivernage constitue un apport colossal pour la survie des ménages.

La cohabitation pacifique entre les différentes communautés, du point de vue socio-économique est souvent perturbée par des conflits entre les pasteurs et les paysans pendant l'hivernage. Cette situation est le fruit de l'expansion abusive des champs agricoles, des feux de brousse et la diminution de fourrage dans les forêts. Ce qui réduit les sites de pâturage.

Les conflits se gèrent à l'amiable localement chez le chef de village. D'ailleurs, les personnes enquêtées trouvent pertinentes l'installation des COFO parce qu'elle est conforme et complète le mécanisme de gestion de conflit existant dans leurs localités. Mais, elles pensent qu'une telle initiative devrait être appuyée financièrement.

Recommandations

Au regard des résultats de la recherche menée dans les communes de Banamba et Ben-kadi (Banamba), l'équipe de recherche du programme JASS formule les recommandations suivantes pouvant aider à la planification des activités JASS :

- Continuer et/ou initier des sessions de sensibilisation des populations sur les rôles des membres des CoFo, le processus d'homologation des PV de conciliation, les frais d'homologation ;
- Initier des sessions de renforcement des capacités des agropasteurs/paysans sur les nouvelles techniques agricoles afin d'accroître leurs productions et de contribuer à réduire l'extension des champs de culture (Formation à l'installation des cordons pierreux, au compostage, promotion et facilitation de l'accès aux semences améliorées...) ;
- Réaliser des actions de large communication y compris à travers les mass médias sur le rôle et l'importance des CoFo en y associant les services techniques (agriculture, justice, environnement, élevage) ;
- Accompagner les communautés à identifier, baliser, mettre en valeur les pistes pastorales et les gîtes d'étape (espace de repos pour les animaux transhumants) afin de réduire les conflits entre les agropasteurs d'une part et entre les paysans et les pasteurs d'autre part (sensibilisation, formation au respect des pistes pastorales). A Banamba et Ben-kadi, plusieurs acteurs se sont positionnés dans ce sens (ADRA Mali, Enabel, AFAD etc.) ;
- Entreprendre des actions afin de faciliter l'accès à l'eau pour les besoins humains et l'abreuvement des animaux (réalisation de points d'eau le long des pistes pastorales, dans les pâturages) ;
- Excavation des cours d'eau/marres obstrués et réhabilitation des infrastructures hydrauliques afin de développer le maraîchage et de permettre à la population d'avoir de l'eau saine ou potable pour leurs besoins ;
- Aménager des sites de pâturage afin de diminuer la divagation des animaux pendant l'hivernage (réduction des tensions entre les paysans et les agriculteurs) ;
- Accompagner les jeunes et les femmes à la création d'activités génératrices de revenus ;
- Développer le système de contrat papier lors des prêts des terres cultivables ;
- Appuyer et renforcer les capacités des brigades anti feu dans le cadre de la protection de l'environnement ;
- Initier des actions de plaidoyer auprès des autorités pour la création d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement des CoFo au niveau villages ;
- Tenir compte des communautés allochtones et des castes dans les planifications afin de garantir l'inclusion des activités JASS ;
- Mener des réflexions de synergie d'actions avec certains acteurs évoluant dans les mêmes domaines qu'ASI (Enabel, ADRA Mali dans la réalisation des pistes pastorales dans la commune de Ben-kadi) ;
- S'inspirer des cas de gestion de conflit par les CoFo locales de Banamba et Kolokani pour gérer d'éventuels cas impliquant plusieurs villages ;
- Développer des stratégies participatives en faveur de l'inclusion des CoFo dans les villages comme par exemple à Bouala, commune de Ben-kadi où certains allochtones pensent que les décisions de la CoFo nouvellement mise en place pourraient ne pas être crédibles parce qu'ils se rappellent des cas de différends gérés injustement.

Des pistes pour la recherche

Les pistes suivantes doivent motiver d'autres recherches pour mieux documenter les aspects mis en exergue :

- Continuer la recherche sur les structures sociales des localités afin de documenter l'inclusivité des CoFo au niveau village ;
- Documenter au mieux et cartographier des us et coutumes liés à la gestion des ressources naturelles et des conflits dans les zones d'intervention de JASS,
- Documenter les comités de sauvegarde de la nature installés dans certains villages ;
- Analyser la question d'inclusion des hameaux de cultures et des campements d'éleveurs dans les activités de développement ;
- Analyser les perceptions des communautés sur la justice,
- Documenter davantage les conditions de transhumance inter-régionale et internationale des animaux,
- Orienter des recherches sur le genre, les VBG, l'héritage.
- Rôle des castes dans la gestion des conflits et leur impact sur leur famille d'accueil,
- La représentation féminine dans le conseil communal, le conseil du village ;
- L'implication des femmes dans la gestion des conflits, l'accès aux terres,
- Les dynamiques des associations et des familles,
- La hiérarchisation et l'inclusion des couches sociales,
- Les ethnies/familles majoritaires dans le rang des esclaves,
- Comprendre sur le rôle des points de vue des hommes de castes, des femmes, des jeunes, esclaves,
- Comprendre l'impact de l'assistance internationale sur les sources des questions de conflits.

Références bibliographiques

Brottem, L. (2014). HOSTS, STRANGERS AND THE TENURE POLITICS OF LIVESTOCK CORRIDORS IN MALI. *Africa*, 84(4), 638-657. doi:10.1017/S0001972014000424

République du Mali : Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant charte pastorale du Mali

<https://www.bbc.com/afrique/region-37896353> (consulté le 16 février 2022)

<https://www.studiotamani.org/index.php/themes/breves/14318-banamba-attaque-du-poste-douaniers-a-touba-coro> (consulté le 16 février 2022).

Annexes

GUIDE D'ENTRETIEN INFORMATEURS CLES

Etude portant sur l'économie politique, sociale et la situation sécuritaire des communes de N'Tossoni, M'Pessoba (Cercle de Koutiala), et Banamba, Ben Kadi (Cercle de Banamba)

Cibles : les agents des services techniques, des collectivités territoriales, des acteurs politiques, des leaders religieux, des acteurs des ONG, des chefs de village, des responsables des associations villageoises, des responsables des organisations professionnelles

SALUTATIONS USUELLES

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Nous travaillons pour l'organisation Adam SMITH international sur une étude ayant pour objectif de faciliter une gouvernance inclusive et équitable du foncier, des ressources naturelles et l'accès à la justice pour des Maliens dans des régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro. Vous avez été choisi pour participer à cette étude. Nous voudrions nous entretenir avec vous sur des thématiques abordant les questions liées à l'Organisation sociale et politique de votre localité, des ressources naturelles, des activités principales des populations, de la cohésion sociale au sein des communautés, des dynamiques politiques et religieuses ainsi que des aspects liés à la sécurité dans votre localité. Votre participation à la discussion est très importante si vous êtes disposés à vous impliquer. Toutes les informations recueillies seront utilisées sans mentionner vos noms et gardées confidentielles au sein de l'équipe de recherche.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Les données qui seront collectées resteront strictement confidentielles. Seules les personnes impliquées dans la collecte et l'analyse des données auront accès aux données. L'entretien prendra tout au plus 45 mn et pourra nécessiter le passage des chercheurs pour des éléments de complément d'information au besoin.

La participation à cette enquête est volontaire et vous pouvez refuser de répondre à des questions particulières ou à toutes les questions. Vous pourrez à tout moment sans aucun préjudice, interrompre votre consentement et votre participation à l'enquête. Nous espérons cependant que vous accepterez de participer à cette enquête car votre opinion est importante dans le cadre de la présente recherche.

SALUTATIONS USUELLES

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Salutations, politesses. Se présenter.

1. Identification de l'enquêté / e

Nom et prénom : Facultatif



Sexe :

Age :

Statut matrimonial :

Localité :

Profession :

Date de l'enquête 1. De l'organisation sociale et politique

Quelles sont les différentes communautés vivant dans votre localité ?

Quelles sont les groupes sociolinguistiques/ethnies majoritaires de votre localité ?

Qui est l'actuel chef du village ?

Comment est-ce que les chefs de village sont nommés ou désignés chez vous ?

2. De l'économie Politique

Quelle est la principale activité économique de votre localité ? (Autres activités, les principales spéculations cultivées par les populations, les foires les plus fréquentées par les populations, les principales difficultés que les producteurs agricoles / Commerçants/ Eleveurs/ Pêcheurs rencontrent dans l'exercice de leurs activités, proposition de solutions)

Est-ce que tout producteur a plein droit sur ses récoltes dans votre localité ? (Expliquez)

Selon vous, qui sont les individus les plus riches parmi les ressortissants de votre localité ? (Classer les par ordre d'importance de leur richesses si possible). Quelle est l'origine de la richesse de ces individus (activités économiques, lesquelles ; activité politique ; héritage ; statut ; expliquer) ?

Qui sont les groupes les plus démunis d'un point de vue économique ? Pourquoi ?

3. La cohabitation entre les différentes communautés (comment se passe cette cohabitation entre communautés)

Pouvez-vous décrire les rapports existants entre les différentes communautés de votre localité ?

Citez des activités pouvant traduire le vivre ensemble dans votre localité

Quels sont les différents mécanismes de gestion de conflits qui existent dans votre localité ? (*Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ?*)

Qu'est ce qui doit être fait pour promouvoir la gestion pacifique des conflits dans votre localité ? Pourquoi ?

4. Accès aux ressources naturelles

Comment accède-t-on aux terres cultivables dans votre localité ?

Y-a-t-il une différence entre les conditions d'accès aux terres cultivables pour un autochtones, un allochtone, une femme, un jeune, une personne en situation de handicap ? si oui, dites les différences.

Comment accède-t-on aux pâturages dans votre localité ?

Y-a-t-il des contraintes d'accès aux pâturages de votre terroir selon que l'on soit autochtones ou allochtone ?

Comment est géré l'accès aux eaux (pour la consommation humaine et animale) dans votre localité ?

Comment est règlementé l'accès aux sites maraichers notamment par les femmes, les jeunes dans votre localité ?

5. De la question des organisations de la société civile et humanitaires

Quelles sont les ONG qui interviennent dans votre localité et leurs domaines d'interventions ?

Selon vous, lesquelles de ces ONG sont les mieux appréciées et les moins appréciées (Justifiez votre réponse)

6. Des conflits

Quelles sont les différentes sortes de conflits que votre localité connaît le plus souvent ? Comment se manifestent-ils ? Citez en les causes et les conséquences.

Quels sont les principaux mécanismes de résolution des conflits qui existent dans votre localité ?

Que pensez-vous de ces mécanismes en termes d'efficacité ?

Pouvez-vous nous parler de quelques exemples de conflits gérés à travers ces mécanismes de gestion des conflits ?

Avez-vous déjà entendu parler de Commission Foncière (CoFo) dans votre localité ?

Que pensez-vous de la pertinence de la mise en place des CoFo ?

Que pensez-vous de leur légitimité ?

En cas de conflit vous concernant, à qui vous vous adressez pour trouver des solutions de protection ? De justice ? Pourquoi ?

7. Les dynamiques politiques de la localité

Quels sont les différents partis politiques représentés dans la localité que vous connaissez?

Quel est le parti politique qui détient la mairie actuellement ?

Pouvez-vous nous parler des différents maires qui se sont succédés dans votre mairie et leurs partis politiques ?

Parmi les autorités déconcentrées, à qui les communautés s'adressent le plus souvent en cas de besoin (mairie, préfecture, conseil de cercle, conseil de région, gouverneur) ? Pourquoi ?

Pouvez-vous nous donner des exemples de cas de mauvaise gouvernance (corruption, violence arbitraire, etc.) qui ont affecté la communauté ? Qui en était le responsable ?

Pouvez-vous nous donner des exemples de personnalités politiques qui sont réputées pour leur bonne gestion dans votre localité ?

8. Les dynamiques religieuses

Quels sont les différentes religions du milieu (la dominante) ?

Quels rapports corrélation existent-ils entre ces religions ?

9. Des aspects de sécurité :

Est-ce les gens sont confrontés à des situations d'insécurité ? Si oui lesquels ?

Pouvez-vous nous parler d'autres problèmes auxquels les gens sont confrontés dans votre localité ?

10. Connaissance des textes :

Connaissez-vous des lois et des textes régissant le foncier au Mali ? Citez-nous-en.

Si oui, avez-vous reçu des formations sur quels textes et lois ? Des exemples.

11. Autres aspects importants non abordés

Avez-vous d'autres éléments à ajouter que nous n'avons pas abordé ?

Remercier l'interlocuteur pour sa disponibilité et l'importance des informations fournies

GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUP

Etude portant sur l'économie politique, sociale et la situation sécuritaire des communes de N'Tossoni, M'Pessoba (Cercle de Koutiala), et Banamba, Ben Kadi (Cercle de Banamba).

Cibles : Groupements de femmes, de jeunes, comité de gestion de l'eau, Membre COFO

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Nous travaillons pour **l'organisation Adam SMITH international** sur une étude ayant pour objectif de faciliter une gouvernance inclusive et équitable du foncier, des ressources naturelles et l'accès à la justice pour des Maliens dans des régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro. Vous avez été choisis pour participer à cette étude. Nous voudrions nous entretenir avec vous sur des thématiques abordant les questions liées à l'Organisation sociale et politique de votre localité, des ressources naturelles, des activités principales des populations, de la cohésion sociale au sein des communautés, des dynamiques politiques et religieuses ainsi que des aspects liés à la sécurité dans votre localité. Votre participation à la discussion est très importante si vous êtes disposés à vous impliquer. Toutes les informations recueillies seront utilisées sans mentionner vos noms et gardées confidentielles au sein de l'équipe de recherche.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Les données qui seront collectées resteront strictement confidentielles. Seules les personnes impliquées dans la collecte et l'analyse des données auront accès aux données. L'entretien prendra tout au plus 45 mn et pourra nécessiter le passage des chercheurs pour des éléments de complément d'information au besoin.

La participation à cette enquête est volontaire et vous pouvez refuser de répondre à des questions particulières ou à toutes les questions. Vous pourrez à tout moment sans aucun préjudice, interrompre votre consentement et votre participation à l'enquête. Nous espérons cependant que vous accepterez de participer à cette enquête car votre opinion est importante dans le cadre de la présente recherche.

1. De l'organisation sociale et politique

(Ici on cherche à identifier les groupes sociolinguistiques et les informations sur la chefferie traditionnelle de la localité)

Quelles sont les différentes communautés vivant dans votre localité ?

Quelles sont les groupes sociolinguistiques majoritaires de votre localité ? (Demander le groupe social minoritaire)

Comment est-ce que les chefs de village sont nommés ou désignés chez vous ?

2. De l'économie Politique :

(Les différentes activités économiques de la localité, les difficultés, les solutions, les groupes aisés et les moins aisés)

Quelle est la principale activité économique de votre localité ?

(autres activités, les principales spéculations cultivées par les populations, les foires les plus fréquentées par les populations, les principales difficultés que les producteurs agricoles / Commerçants/ Eleveurs/ Pêcheurs rencontrent dans l'exercice de ces activités, proposition de solutions)

Est-ce que tout producteur a plein droit sur ses récoltes dans votre localité ? (Expliquez)

Selon vous, qui sont, les individus les plus riches parmi les ressortissants de votre localité ? (Classer les par ordre d'importance de leur richesses si possible). Quelle est l'origine de la richesse de ces individus (activités économiques, lesquelles ; activité politique ; héritage ; statut ; expliquer) ?

Qui sont les groupes les plus démunis d'un point de vue économique ? Pourquoi ?

3. La cohabitation entre les différentes communautés :

(Dans cette partie, nous cherchons à comprendre l'histoire de la cohabitation entre les différentes communautés, le mariage entre les ethnies, les causes, les conséquences des conflits et leur mode de gestion)

Comment pouvez-vous décrire les rapports existants entre les différentes communautés de votre localité ?

Citez des activités pouvant traduire le vivre ensemble dans votre localité

Quels sont les différents mécanismes de gestion de conflits qui existent dans votre localité ?

Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ?

Qu'est ce qui doit être fait pour promouvoir la gestion pacifique des conflits dans votre localité ? Pourquoi ?

4. Accès aux ressources naturelles :

(Ici, on cherche à savoir les conditions d'accès aux terres, aux eaux, aux pâturages par les groupes vulnérables et non vulnérables)

Comment accède-t-on aux terres cultivables dans votre localité ?

Quels sont les modes d'accès à la terre pour les autochtones, les allochtones, les femmes et ou les veuves, les jeunes, les personnes en situation de handicap dans votre localité ?

Comment accède-t-on aux pâturages dans votre localité ?

Y-a-t-il des contraintes d'accès aux pâturages/ Eau de votre terroir selon que l'on soit autochtones ou allochtone ?

Comment est géré l'accès aux eaux (pour la consommation humaine et animale) dans votre localité ?

Comment est règlementé l'accès aux sites maraichers notamment par les femmes, les jeunes dans votre localité ?

5. De la question des organisations de la société civile et humanitaires :

(Ici, on cherche à établir la cartographie des ONG et l'appréciation de la communauté sur leurs actions)

Quelles sont les ONG qui interviennent dans votre localité et leurs domaines d'interventions ?

Selon vous, lesquelles de ces ONG sont les mieux appréciées et les moins appréciées (Justifiez votre réponse).

6. Des conflits :

(Les conflits dans la localité, les causes et les conséquences, leurs manifestations, les acteurs, les mécanismes de gestion des conflits et connaissance sur les commissions foncières "COFO")

Quels sont les différentes sortes de conflits que votre localité connaît le plus souvent ? Comment se manifestent-ils ? Citer en les causes.

Quels sont les principaux mécanismes de résolution des conflits qui existent dans votre localité ?

Que pensez-vous de ces mécanismes en termes d'efficacité ?

Pouvez-vous nous parler de quelques exemples de conflits gérés à travers ces mécanismes de gestion des conflits ?

Avez-vous entendu parler de Commission Foncière (CoFo) dans votre localité ?

Que pensez-vous de la pertinence de la mise en place des CoFo ?

Que pensez-vous de leur légitimité ?

En cas de conflit vous concernant, à qui vous adressez pour trouver des solutions de protection ? De justice ? Pourquoi ?

7. Les dynamiques politiques de la localité :

(On cherche à identifier les différents partis politiques de la localité, le parti de l'actuel maire)

Quels sont les différents partis politiques représentés dans la localité que vous connaissez ?

Pouvez-vous nous donner des exemples de cas de mauvaise gouvernance (corruption, violence arbitraire, etc.) qui ont affecté la communauté ? Qui en était le responsable ?

Pouvez-vous nous donner des exemples de personnalités politiques qui sont réputées pour leur bonne gestion dans votre localité ?

8. Les dynamiques religieuses

(Connaitre les religions de la localité, interaction entre les religions)

Quels sont les différentes religions du milieu (la dominante) ?

Quels rapports / corrélation existent-ils entre ces religions ?

9. Des aspects de sécurité :

(Dans cette partie, on cherche à savoir si les populations font face à des menaces sécuritaires et d'autres problèmes de la localité)

Est-ce les gens sont confrontés à des situations d'insécurité ? Si oui lesquels ?

Pouvez-vous nous parler d'autres problèmes auxquels les gens sont confrontés dans votre localité ?

10. Autres aspects importants non abordés

Avez-vous d'autres éléments à ajouter que nous n'avons pas abordé ?

Avez-vous des questions à nous poser ?

Remercier les interlocuteurs pour leur disponibilité et l'importance des informations fournies.

Guide d'entretien adressé aux agents des services de l'environnement

IDENTIFICATION :

(Nom et prénom, âge, sexe, fonction)

Temps dans la localité :

Cahier de charges :

(Les difficultés dans l'exécution et les solutions)

Villages couverts :

Forêt classée et l'initiateur :

(Les avantages et les initiatives)

Les pistes pastorales :

Les nouveaux champs à défricher :

Comités de sauvegarde de la nature :

Le reboisement :

Les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités avec les agriculteurs :

Avez-vous d'autres éléments à ajouter que nous n'avons pas abordé ?

Guide d'entretien adressé aux agents des services de l'agriculture

Identification de l'enquêté / e

Nom et prénom :

Sexe :

Age :

Statut matrimonial :

Localité :

Profession :

Date de l'enquête :

Temps dans la localité :

Cahier de charges :

Accès aux terres agricoles

Les différents modes d'accès aux terres cultivables dans vos localités d'intervention ?

Comment est règlementé l'accès aux sites maraichers notamment par les femmes, les jeunes dans votre localité ?

De la question des organisations de la société civile et humanitaires

Quelles sont les ONG qui collaborent avec vous dans le domaine de l'agriculture ?

Difficultés avec les ONG

5. Des conflits

Quelles sont les différentes sortes de conflits que votre localité connaît le plus souvent ? Comment se manifestent-ils ? Citez en les causes et les conséquences.

Quels sont les principaux mécanismes de résolution des conflits qui existent dans votre localité ?

Que pensez-vous de ces mécanismes en termes d'efficacité ?

Pouvez-vous nous parler de quelques exemples de conflits gérés à travers ces mécanismes de gestion des conflits ?

Avez-vous déjà participé à l'évaluation de dégâts causés par des animaux dans un champs de culture ?
(Exemple) données en 2020, 2021

Avez-vous déjà été saisi par le tribunal de Banamba pour des mesures de terrains suite à des plaintes ?
(Combien de fois) ?

Avez-vous déjà entendu parler de Commission Foncière (CoFo) dans votre localité ?

Etes-vous impliqués dans le processus de mise en place des COFO au niveau des villages ?

Que pensez-vous de la pertinence de la mise en place des CoFo ?

6. Prise en charge des émoluments des membres des CoFo

Avez-vous déjà traité des dossiers pour des décaissements liés aux activités des membres d'une CoFo ? (Les fonctions de membres des Commissions Foncières sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par le budget national dans les conditions déterminées par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Agriculture et du Ministre chargé des Finances)

Quelles sont vos difficultés :

Des aspects de sécurité :

Est-ce les gens sont confrontés à des situations d'insécurité ? Si oui lesquels ?

Pouvez-vous nous parler d'autres problèmes auxquels les gens sont confrontés dans votre localité ?

Connaissance des textes :

Connaissez-vous des lois et des textes régissant le foncier au Mali ? Citez-nous-en.

Si oui, avez-vous reçu des formations sur quels textes et lois ? Des exemples.

Autres aspects importants non abordés

Avez-vous d'autres éléments à ajouter que nous n'avons pas abordé ?

Remercier l'interlocuteur pour sa disponibilité et l'importance des informations fournies

Guide d'entretien adressé aux agents des services de la justice

Identification de l'enquêté / e

Nom et prénom :

Sexe :

Age :

Statut matrimonial :

Localité :

Profession :

Date de l'enquête :

Temps dans la localité :

Cahier de charges :

Conflits

Traitement des conflits liés aux ressources naturelles (terres agricoles, abreuvement des animaux, confrontation entre bergers et agriculteurs)

Taux et par types de conflits par localités

La valeur juridique du PV de conciliation ou de non conciliation

Cas d'homologation de PV de conciliation

Cas de jugement suite à un PV de non conciliation

Localités enregistrant plus de conflits liés aux ressources naturelles

Frais liés à l'homologation des PV de conciliation.

Pensez vous que ces frais peuvent être une barrière au recours aux CoFO ?

Impressions sur la pertinence des Cofos par rapport aux accesseurs

Guide d'entretien adressé aux agents d'ONG

A. Identification de l'enquêté

Nom: **Profession:**

Prénom:

Localité:

Ethnie:

Sexe:

Age:

Date:

De la question des ONG

1. Quelles sont les communes dans lesquelles intervient l'ONG ADRA Mali ?
2. Depuis combien de temps l'ONG ADRA Mali intervient dans votre commune ?
3. Quelles sont les différents programmes et projets pilotés par votre ONG ?
4. Quelles sont les principales réalisations faites par Adra Mali dans les localités d'intervention ?
5. Dans quel domaine ADRA Mali appuie les personnes vulnérables ?
6. Sur la base de vos expériences, avez-vous été impliqué à la gestion d'un conflit impliquant un de vos partenaires ? Racontez !
7. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre de vos activités ?
8. Avez-vous connaissance de conflit lié à la gestion des ressources naturelles dans une de vos localités d'intervention ?
9. Comment les populations perçoivent-elles les ONG notamment leurs actions/activités, leurs membres/agents dans votre localité ?
10. Quelle appréciation, faites-vous des activités des différentes organisations de la société civile notamment les ONGs qui évoluent dans votre commune ?
11. Pouvez-vous nous énumérer des actions positives/négatives faites par des ONG dans votre commune ?
12. Quels conseils donnerez-vous à une ONG qui voudrait réussir sa mission dans votre commune ?
13. Quel est votre dernier mot ?

